

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 septembre 2015

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Messieurs les représentants de la presse,
Chers téléspectateurs, chères téléspectatrices,
Cher public,

Il est 20 heures et nous débutons la première séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de cette année politique.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Claude-Anne JAQUIER, Arta PAPAZI, Fanny SPICHIGER, Stéphane BALET, Robin DELISLE, Laurent GABELLA, Jacques LEVAILLANT, Philipp MÜLLER, Marc NICODET, Philippe PAVID, Cédric PILLONEL, Giancarlo VALCESCHINI, Roland VILLARD et Dominique VIQUERAT.

Membres absents :

Mmes et M. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Anilda DEWARRAT et Pascal BLUM.

Membres présents	82
Membres excusés	14
Membres absents	3
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**Discours de
Mme la Présidente
Catherine CARP**

Comme le veut la tradition, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance avec un discours.

Je voudrais vous remercier de m'avoir élue à ce poste de Présidente du Conseil communal. Jamais, il y a dix ans, lorsque je suis entrée au Conseil, je n'aurais imaginé être à cette place aujourd'hui.

C'est un très grand honneur que d'être investie de cette fonction de Présidente de la deuxième Ville du Canton de Vaud.

Je me trouve aujourd'hui arrivée à une étape nouvelle de ma vie de Conseillère. Il me vient quelques images fortes de mes débuts au Conseil. Vous m'avez accueillie, encouragée et petit à

petit, j'ai pris confiance en vous, en moi.

Yverdon-les-Bains est une Ville que j'ai appris à connaître et à aimer. Elle grandit et je suis convaincue de la capacité de notre Ville à avancer unie pour répondre aux défis qui l'attendent.

À nous tous de sauvegarder les équilibres qui font la qualité de la vie dans cette belle Ville.

À nous de travailler ensemble, à avoir des idées, à réfléchir à l'avenir tout en étant conscients de la réalité et des contraintes.

À nous de construire une vraie agglomération, où la dimension urbaine prend réellement sa place, où chacun trouve son chemin et son équilibre, une qualité de vie pour toutes et tous.

J'entends contribuer, modestement, à cet engagement collectif, susciter le mouvement avec toutes les forces du progrès, et ainsi participer à ce que chaque habitant de la région puisse mieux vivre à, et autour, d'Yverdon-les-Bains.

Pour ce faire, nous devons dépasser notre intérêt personnel et remettre en question notre mode de fonctionner. Je vous invite à être à l'écoute les uns des autres, à chercher ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise, à dialoguer plutôt que polémiquer.

Nous savons tous ce qu'est un débat :

C'est un exercice, où l'on ne peut que perdre ou gagner, où les antagonistes défendent leurs positions et attaquent celles de leurs adversaires, en essayant de marquer le plus grand nombre de points possibles.

À l'inverse, le dialogue se caractérise par la recherche de réponses et de terrains d'entente, de solutions constructives qui peuvent satisfaire un grand nombre de personnes.

Respectons nos différences, c'est ce qui fait que l'échange est enrichissant pour tous. Si nous travaillons dans cet état d'esprit, nous augmentons l'efficacité avec laquelle nous œuvrons pour notre Ville.

En cette période pré-électorale, je souhaite qu'il règne une bonne ambiance au sein de ce Conseil : unissons nos efforts pour plus de paix, plus de respect entre nous tous et que le débat puisse laisser place à un dialogue de qualité. Je compte sur vous, sur chacun de vous, pour y contribuer.

Je ne peux terminer cette allocution sans avoir une pensée en rapport avec l'actualité internationale. Je souhaite qu'Yverdon-les-Bains puisse faire sa part dans l'accueil des migrants en souffrance. D'avance merci pour tout ce que vous allez entreprendre.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 4 JUIN 2015**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal **du 4 juin 2015** n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**4. APPROBATION DU PV
DU 25 JUIN 2015**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal **du 25 juin 2015** n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

5. DÉMISSION

En date du 17 juillet dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Après avoir siégé durant quatre ans dans cette salle ou tout dernièrement dans la cour du Château, je me dois de vous faire part de ma démission du Conseil communal pour le 15 août prochain. Quittant Yverdon-les-Bains à cette date pour m'établir sur la Côte à Allaman, je ne peux plus légalement assumer ma charge de Conseiller communal yverdonnois. Siégeant en tant qu'indépendant, je n'ai malheureusement pu participer aux commissions et c'est là mon seul regret. Mais, j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de ma Ville et j'ai pu me rendre compte que tout n'est pas aussi simple qu'on ne le croit.

Je vous souhaite de bons débats dans cette salle et pour ceux qui désirent un nouveau mandat, de belles matinées préélectorales le samedi sur la place Pestalozzi.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Loïc WILLOMMET.

M. Loïc WILLOMMET a été élu le 13 mars 2011 sur la liste UDC. Assermenté en tant qu'indépendant, il a siégé à ce Conseil jusqu'au 15 août de cette année.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement M. Loïc WILLOMMET pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son avenir.

**6. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**

*5^e Liste complémentaire
du parti UDC*

Le groupe UDC récupère son siège laissé vacant, suite à la démission de M. Loïc WILLOMMET.

Le Bureau électoral a pris acte, dans sa séance du 24 août dernier, du dépôt de la liste complémentaire du parti UDC (Union Démocratique du Centre).

Conformément aux articles 67 et 82 de la nouvelle Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les signataires de la liste pour l'élection du 13 mars 2011 déclarent déposer la candidature suivante :

Monsieur Eric BAUDIN, né en 1961, fonctionnaire

M. Baudin sera assermenté lors de notre prochain Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Réponse de la
Municipalité à la pétition
de Mme Nathalie
JEANMONOD*

En date du 24 juillet dernier, le Conseil communal a reçu en copie la réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Nathalie JEANMONOD, pétition adressée au Conseil communal, au sujet de la demande de maintien du concert de la St-Sylvestre avec l'ensemble Tiffany.

Je vous résume le contenu de la réponse :

La Municipalité a réexaminé les motifs qui l'ont conduite à la suppression dudit concert pour constater le besoin d'élargissement quant à la programmation artistique de celui-ci.

Elle dit être sensible à l'attachement aux traditions, mais tout aussi consciente d'un certain besoin de renouveau, et a décidé de maintenir ce concert de la St-Sylvestre en 2015, en octroyant une aide financière, mais assortira le maintien pour les années à venir à un changement du contenu artistique et à des recherches de financement externe.

Suivent les salutations d'usage.

Ce courrier est à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme
Marinette NICOLLIN*

En date du 2 septembre, nous avons reçu un courrier de Mme Marinette NICOLLIN à l'attention du Conseil communal et de la Municipalité concernant la signalisation en ville. Elle nous informe qu'il manque une signalisation claire pour indiquer la direction de la gare depuis l'Avenue des Bains ou au carrefour Avenue des Bains/Rue Cordey.

Étant de compétence de la Municipalité, ce courrier lui sera transmis pour suite à donner.

Ce courrier est à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Montagne de la Ville

À la demande du Président de la Commission de gestion, je vous invite à agender la date du vendredi 17 juin 2016, départ à 15h45 pour la sortie de la Montagne de la Ville. En effet, il est de coutume que tous les membres du Conseil communal et de la Municipalité soient invités pour la dernière édition de la législature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Calendrier du Conseil
communal 2015-2016*

À vos agendas toujours :

Vous avez reçu lors de notre envoi, le calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2015-2016. Le jeudi 7 avril reste à confirmer. Si un changement devait avoir lieu, nous vous en informerons au plus vite.

Vous voudrez aussi bien prendre acte de toutes ces dates ainsi que de celle de l'assermentation des autorités pour la prochaine législature pour ceux qui renouvelleront leur mandat, le samedi 25 juin 2016 à 14h00 et non pas 16h comme annoncé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les communications usuelles étant terminées, nous passons aux interventions annoncées au point 9 de notre ordre du jour. Nous entendrons :

- Un Postulat de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Motion de M. le Conseiller Bart WIND
- Quatre Questions de M. le Conseiller Pierre DESSMONTET

- Trois Questions de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO
- Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Deux Questions de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

CO15.08 concernant un dépassement de crédit dans le cadre de la rénovation de la partie restaurant du Théâtre Benno Besson.

CO15.09 concernant la réalisation de quatre centrales solaires photovoltaïques communales pour un montant de CHF 1'075'000.-

CO15.10 concernant l'état technique du complexe patinoire-piscine.

et celle reçue ce jour par courriel :

CO15.11 concernant un dépassement de crédit dans le cadre de la rénovation du Théâtre Benno Besson.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

8. PRÉAVIS N° PR15.21PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'816'500.- POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES, L'INTRODUCTION DU SYSTÈME SÉPARATIF ET LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE.

RAPPORTRICE : MME ELISABETH DESCAMPS

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Elisabeth DESCAMPS, Valérie DUVOISIN remplaçant Jean-Claude PEREY, Michel DUBEY, Jacques FIVAZ, Laurent GILLIARD, Bexhet HALIMI et Walter MÜLLER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Elisabeth DESCAMPS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'un amendement. L'article 1 amendé est le suivant :

Article 1 La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement des
amendé : infrastructures souterraines ainsi que ceux nécessaires à la mise en séparatif et à la réfection de la chaussée **de la rue des Chainettes ;**

Discussion s/proposition d'amendement

La parole n'est pas demandée.

Vote s/amendement

L'amendement de l'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/article 1 amendé

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.21PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement des infrastructures souterraines ainsi que ceux nécessaires à la mise en séparatif et à la réfection de la chaussée **de la rue des Chaînettes** ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'816'500.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4042 « Réfection rue des Chaînettes – SEY » pour la partie relevant du Service des énergies et au compte n° 1454 « Réfection rue des Chaînettes – STE » pour la partie relevant du Service des travaux et de l'environnement, l'ensemble amorti de la manière suivante :

- la dépense pour le réseau d'eau sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801 ;
- la dépense pour le réseau gaz sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801.1 ;
- la dépense pour le réseau électricité sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801.2 ;
- la dépense pour l'éclairage public sera amortie en 20 ans ;
- la dépense pour les collecteurs EU+EC sera amortie par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux ;
- la dépense pour la superstructure / chaussée sera amortie sur une durée de 20 ans au plus.

**9. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS**

9.1

Un Postulat de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Halte à la mendicité)

Chaque Yverdonnoise, chaque Yverdonnois a déjà été confronté à la mendicité organisée qui sévit dans notre Ville depuis plusieurs années. Qui n'a pas été abordé de manière insistante et agressive au pied d'un horodateur ou devant la poste ou un commerce par un mendiant ? Je ne

comprends pas comment il est encore possible de supporter cela.

Dénoncer ce phénomène n'est absolument pas du racisme mais il ne faut pas non plus se voiler la face. Les Roms que nous « accueillons » ne sont pas là pour participer à l'effort économique de la Ville. Il est dérangeant et non conforme à notre style de vie que des gens puissent s'adonner à ce genre de pratiques. Notre système social prévoit amplement un accompagnement ou des mesures de soutien pour des personnes qui seraient vraiment dans le besoin.

« Mendier, c'est indigne, et on n'a pas à soutenir une activité indigne dans nos rues », Yverdon-les-Bains, « Cité du bon accueil » oui, mais pas celui-là !

Nous avons déjà une scène ouverte pour la drogue, une délinquance qui augmente quotidiennement. Il est donc temps de protéger nos citoyens et de remettre de l'ordre dans ces pratiques illégales. Les villes de Genève ou Lausanne ont déjà réagi fortement et cela a repoussé ces gangs organisés dans notre cité. Si nos autorités ne réagissent pas rapidement et ne combattent pas fermement ce phénomène, notre Ville sera un eldorado pour eux et nous ne pourrons bientôt plus faire face.

J'invite la Commune à faire de même que les vingt-cinq communes vaudoises qui ont déjà interdit la mendicité sur leur territoire, notamment comme les dix communes de la Riviera depuis 2010, comme l'interdiction de la mendicité « sous toutes ses formes » dans les huit communes de l'Ouest lausannois depuis 2011, ainsi que Renens. Idem pour la zone couverte par la Police de l'Est lausannois (Pully, Belmont, Paudex et Savigny) Aigle, Payerne, Orbe, Cossonay, Nyon et Coppet. La plupart des communes concernées ont tout simplement interdit la mendicité.

C'est le moment de se rendre compte qu'une ville qui se veut touristique doit avoir un minimum de tenue. Je ne conçois pas qu'un touriste, de retour chez lui, puisse montrer une vidéo de notre place du Château, et centre touristique et nos commerces, harcelé par des mendiants qui réclament de l'argent un gobelet à la main. La mendicité donne une image négative et dévalorisante d'Yverdon-les-Bains. Si le harcèlement actif de ces mendiants n'est pas un trouble de l'ordre public, quelle est donc la définition de l'ordre public ?

La Municipalité doit agir, il faut régler ce problème de mendicité, Yverdon serait-elle une des seules communes vaudoises à rester à la traîne !

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous présenter, j'avais mis une « information » et je remplace le mot par « formulation » sur la manière dont elle souhaite régler ces problèmes de mendicité ainsi que de déposer auprès de notre Conseil un projet de nouveau règlement de police, en vue d'interdire totalement la mendicité dans la Ville d'Yverdon-les-Bains. Règlement qui donnera la possibilité aux agents de police le moyen d'agir fermement et d'interdire ces pratiques inacceptables pour notre population et de rétablir l'ordre public dans notre Ville.

Les soussignés demandent que ce postulat soit renvoyé à une commission pour préavis sur sa prise en considération et son renvoi la Municipalité.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement, avec demande de renvoi à une commission.

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

L'intervention de notre collègue WAGNIÈRE est parvenue un petit peu tard pour l'aborder en séance de groupe, mais les arguments qu'elle développe semblent en effet reposer sur une problématique bien réelle et ceci mérite toute notre attention. En même temps, ce postulat vient

vraiment trop tôt, le règlement de police est en cours de validation et nous serons prochainement appelés à étudier le préavis y référant et débattre sur son contenu.

Pour ces raisons, notre groupe n'appuiera pas ce postulat.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors le groupe des Verts s'opposera également à ce postulat. On sent qu'on est en période électorale. L'UDC nous ressort son fonds de commerce sur la mendicité. Nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises au sein de ce Conseil. Un débat a également eu lieu au niveau du Grand Conseil puisqu'une initiative a été déposée au niveau cantonal. Le Conseil d'Etat a annoncé le dépôt d'un contre-projet qui proposera différentes solutions pour régler effectivement une problématique qui inquiète la population mais avec des solutions beaucoup plus mesurées que celles qui sont proposées par l'UDC.

Et sur le fond, notre groupe s'est toujours battu contre la mendicité, contre la chasse aux mendiants. Cette chasse aux mendiants est d'ailleurs un leurre, ce n'est pas en chassant les mendiants et en venant avec des dispositions telles que vous nous proposez que nous répondrons aux différentes sollicitations que vous pourriez avoir par la population yverdonnoise. En témoignent les exemples genevois notamment, où toute une batterie administrative a été mise en place pour essayer d'appliquer une initiative qui est manifestement inapplicable et qui implique des charges administratives relativement lourdes. Vous citez l'exemple de Coppet, alors je ne sais pas si la problématique de Coppet est de la même ampleur que celle d'Yverdon ou Genève, mais j'en doute certainement. Allez vous balader à Lausanne, allez vous balader dans l'Ouest lausannois. Bref, toutes les dispositions qui ont été mises en place sont manifestement inapplicables.

Donc non seulement les solutions que vous préconisez ne servent à rien, ne règlent pas un problème que vous estimez important, que nous estimons vraiment marginal. Et en plus, il attaque des valeurs fondamentales que sont la solidarité et la liberté individuelle qui sont des valeurs, pour les Verts, essentielles.

Pour toutes ces raisons, nous invitons bien entendu, à refuser et à classer ce postulat, à attendre effectivement les réflexions et les propositions qui seront formulées par la Municipalité, à attendre ce fameux vote populaire. Nous verrons si la population vaudoise préfère l'initiative de l'UDC au contre-projet du Conseil d'Etat. Alors nous sommes en période électorale, c'est de bonne guerre que vous venez avec cette proposition, mais ça sent un peu le réchauffé.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Nous sommes en période préélectorale, c'est donc pour cela que je peux m'exprimer en toute quiétude car je ne me représenterai pas, je suis indépendant, donc je ne représenterai aucun parti non plus.

M. le Conseiller VENIZELOS nous parle de la votation cantonale. Or, nous parlons ici de notre Commune d'Yverdon. Il est vrai que nous sommes les représentants et nous avons été élus pour représenter la population. Il n'est pas une semaine sans que dans la rue, on m'arrête pour me dire « Mais qu'est-ce que vous faites pour ces mendiants ? ». Donc nous devons discuter de ce problème, nous sommes mandatés par la population.

Surtout que le problème devient plus aigu. Je cite deux cas.

Le premier cas est celui d'un service funèbre où à la sortie nous avons les mendiants qui faisaient la manche. Alors ici on nous parle de personnes en détresse, mais excusez-moi les personnes en détresse étaient ceux qui sortaient et non pas ceux qui demandaient l'argent.

Deuxième point, nous assistons de plus en plus souvent à de la mendicité agressive, où, si nous ne donnons pas, nous nous faisons insultés, voire même menacés. Les bornes sont dépassées.

On va me répondre qu'il y a mendicité et mendicité. Et pourtant pour empêcher ceci, que faire ? Mettre des policiers au Temple ? Mettre des policiers dans la rue partout pour dès qu'on lève la main en appelant au secours ils accourent ? Belle image, magnifique !

Alors mendicité ou pas, pour trancher pour moi, il n'y a qu'une seule solution : pas de mendicité du tout.

Quant à ce postulat, il invite à une formulation sévère ? Pas du tout. Sévère, c'est-à-dire interdiction de la mendicité, et bien pourquoi ne pas en discuter ? On est là pour ça aussi, et une commission pourrait très bien le faire. C'est pourquoi, moi je vous invite à soutenir ce postulat.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors oui, c'est une préoccupation de la population, je le reconnais volontiers, je l'ai reconnu tout à l'heure dans mon intervention, c'est vrai. Après, il a été dit qu'il y avait un débat au niveau cantonal, il y aurait une votation populaire au niveau cantonal annoncée en juin 2016 maintenant. La Municipalité a aussi annoncé son intention de venir avec une modification du règlement sur la police pour régler cette problématique, pour répondre aux préoccupations de la population. J'estime que ce postulat n'apporte rien du tout au débat et ne va rien changer au calendrier cantonal et au calendrier communal qui sont en cours.

Donc attendons que la Municipalité vienne avec ses propositions, attendons que ce débat ait lieu au niveau cantonal, et classons tout bonnement ce postulat.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je déclare mes intérêts, comme députée, j'ai présidé la commission qui vient de traiter l'objet de cette initiative que le département en question et le Conseil d'Etat qui l'a suivi a décidé de reporter d'une année. Ce report, comme l'a dit M. VENIZELOS, le Conseil d'Etat a l'intention de présenter un contre-projet au texte de l'initiative. Je crois que ce postulat fait partie du débat. À mon avis, il permet à ce Conseil de donner son opinion, et je crois que ça a aussi une influence, une Ville comme Yverdon qui est la deuxième Ville du Canton, l'importance qu'on donne à ce postulat montre aussi un chemin au Conseil d'Etat, il en aura peut-être d'autres, mais pour l'instant je vous invite à soutenir ce postulat.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Notre position sur la mendicité, au nom du groupe socialiste, n'est plus à faire, vous la connaissez très certainement. Mais effectivement pour rejoindre ce qui a été dit jusqu'à maintenant, nous avons le règlement de police qui est en cours, qui devrait prochainement, enfin dans un avenir plus ou moins proche, poindre le bout de son nez.

Ce n'est pas pour remettre en cause cette problématique. Comme disait Mme la Conseillère WAGNIÈRE, il ne faut pas se voiler la face, je pense qu'effectivement personne ne se voile la face. Nous sommes tous conscients de cette problématique.

Maintenant la question se pose sur quelle solution y apporter ? L'interdiction en est une, peut-être pas la bonne, à voir, à discuter. En tous les cas, une chose est sûre, il est dommage de peindre le diable sur la muraille. Il y a certains cas, certains événements effectivement, mais de là à faire un amalgame, à mettre tout le monde dans le même panier, c'est un peu dommage. C'est surtout ne pas prendre en considération le fait que, oui, les mendiants peuvent déranger effectivement, mais de là à les considérer comme indignes, comme tous agressifs, je ne pense pas que ce soit le cas.

Et vous parliez de chaque Yverdonnois, chaque Yverdonnoise, effectivement nous avons tous une expérience différente, une vision différente des choses, qui parfois se recoupent, parfois effectivement se différencient.

Mais pour reprendre les mots dits par notre Présidente en début de ce Conseil, nous devons trouver ensemble la solution la meilleure pour notre Ville. Dans ce sens, il ne convient pas de précipiter le débat, il ne convient pas de se laisser aller à des considérations parfois trop faciles, car c'est ça se voiler la face, c'est croire que simplement en interdisant, on résout le problème. Or, le problème est bien plus grand et quand on cite l'ordre public, l'ordre public existe déjà, il y a des dispositions du code pénal qui permettent de protéger l'ordre public. Si effectivement il y a violation de l'ordre public, on peut déjà aujourd'hui s'en occuper.

Quant au tourisme auquel il était fait mention, combien de grandes villes très touristiques, je n'en citerai qu'une, Paris par exemple connaît effectivement aussi une problématique de mendicité, ça ne fait pas fuir les touristes pour autant. C'est une manière de voir, c'est une manière de se positionner, mais une chose est sûre ce n'est pas le fait de mendier qui est indigne, c'est le fait de fermer les yeux face à tout ça. Et se voiler la face, c'est aussi effectivement fermer les yeux.

Et je ne pense pas que pour notre Ville, la solution de l'interdiction soit la solution, bien au contraire, raison pour laquelle notre groupe effectivement ne soutiendra pas ce postulat.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez déjà commencé le débat sur la mendicité, alors que dans le fond on n'en a pas les moyens puisqu'on n'a pas la base pour ceci.

Alors bien sûr qu'il y a le postulat de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE. Néanmoins, vous l'avez dit, ou certains l'ont dit, ce débat devra être repris par le biais du règlement de police. Le règlement de police est annoncé pour une dernière lecture en Municipalité à fin septembre. Vous constaterez que ce n'est pas si loin que ça. Et ensuite de ça, il va vous être transmis pour étude et débat.

Donc c'est bien par le cadre du règlement que, Mesdames et Messieurs, ce Conseil aura le loisir de fixer le curseur du traitement de la mendicité. C'est vrai qu'il existe les différentes palettes, certaines communes se sont essayées à l'interdiction totale, d'autres ont trouvé, inventé une solution intermédiaire en fixant des distances par rapport aux bâtiments publics, aux bancomats ou à des bâtiments particuliers. Et puis d'autres ont laissé une espèce de liberté.

Alors je crois que ce Conseil aura tout le loisir de débattre, encore une fois, dans le cadre du règlement de police, qui lui, a force de loi. Et c'est bien par ce biais-là que vous pourrez fixer le règlement et que chacun pourra s'exprimer. Et vous aurez à décider, Mesdames et Messieurs, de savoir ce que l'on veut faire de cette mendicité. Alors on pourra débattre de la mendicité organisée, c'est-à-dire la mendicité criminelle qui met des gens sur le domaine public, ou de la mendicité des gens qui sont peut-être sérieusement dans le besoin, pour autant que les structures locales n'apportent pas de réponse.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce débat vient donc un peu tôt, certains l'ont dit. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à attendre le règlement de police qui, je vous le rappelle encore une fois, est en relecture à la direction de police, sera transmis à la Municipalité fin septembre et d'ici à la fin de l'année, vous l'aurez bien évidemment comme objet de traitement. On tombera aussi dans la période électorale ou préélectorale, ne vous en faites pas, vous aurez l'occasion d'en débattre. Merci.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je vais retirer mon postulat et je vais juste rajouter un petit mot en ce qui concerne le nouveau règlement de police que nous attendons depuis plusieurs années, nous espérons cette fois-ci que vous tiendrez vos engagements afin que nous puissions statuer sur le projet. Merci.

Retrait du Postulat

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Toilettes accueillantes)

Pour attirer des touristes et pour retenir les passants, chaque ville qui se respecte, s'efforce de leurs offrir une large palette d'activités, un beau cadre, un environnement agréable et des hôtes souriants. Heureusement que notre Ville ne manque pas d'atouts. Un bon accueil passe aussi par des infrastructures sanitaires accessibles et propres, et là, nous pouvons et nous devons faire mieux. Les toilettes publiques dans notre Ville sont un peu cachées, et je suis sûr que beaucoup de nos concitoyens ignorent la plupart des emplacements. Malgré les efforts des collaborateurs de la Ville, la propreté n'est pas toujours assurée, et il faut bien l'avouer, nous nous y rendons uniquement quand l'envie devient vraiment pressante et aucune autre solution n'est disponible.

Les graffitis, parfois drôles, parfois scabreux, révèlent que ces lieux discrets servent aussi aux activités moins convenables, ce qui les rend encore moins accueillantes, surtout pour des familles avec de jeunes enfants.

Le nettoyage, l'entretien et le renouvellement de ces infrastructures sont tellement gourmands en ressources que plusieurs communes suisses, comme Lucerne, Thoune et Bienne ont décidé de revoir leur concept avec un partenariat public-privé, inspiré d'une success-story allemande.

Les « Toilettes accueillantes » ou « die Nette Toilette » en version originale, sont des toilettes mises à la libre disposition du public dans un restaurant ou un bar, et ce gratuitement et sans obligation de consommer. Un autocollant identifie clairement les établissements qui ont opté pour cette formule. En Allemagne, 140 villes, je crois que même 150 maintenant, ont introduit le concept et le phénomène progresse, y compris dans notre pays où Berne et Bâle le testent actuellement.

Les établissements, volontaires, signent une simple convention qui tient sur une feuille A4 et perçoivent une indemnisation pour participer au nettoyage et à l'entretien de leurs toilettes. En plus, cet autocollant abaisse le seuil d'entrée et génère des recettes supplémentaires inattendues tout en renforçant l'image des établissements. Certains passants pressés deviennent ainsi des clients. Les toilettes accueillantes sont généralement mieux respectées que les toilettes publiques gratuites. Les exploitants restent toutefois maîtres chez eux et se réservent le droit de refuser ou d'éconduire une personne qui n'aurait pas respecté les lieux.

Pour la collectivité, le concept participatif est aussi source d'importantes économies, car plusieurs toilettes publiques pourront purement et simplement être fermées.

À Bienne, ville qui a introduit ce concept depuis une année, les premiers résultats sont encourageants et ont permis de réduire le nombre de toilettes publiques de 16 à 7, tout en améliorant l'offre.

Avec cette motion, la Municipalité est invitée à étudier le potentiel de cette formule en se basant sur la cartographie des toilettes publiques existantes, leur état d'entretien et la proximité des établissements susceptibles d'adhérer à la démarche. Ensuite, une phase test dans un périmètre limité permettrait de mesurer le niveau de satisfaction des tenanciers et des usagers. Le cas échéant, une analyse financière des coûts validera l'extension du concept ou non sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif étant de justifier le maintien ou non de chaque toilette publique tout en améliorant l'offre. Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement.

Discussion sur la motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors la proposition de notre collègue OOSTERHOFF est intéressante mais elle interpelle quand même. Elle interpelle puisqu'on parle de coût, effectivement si cette mesure se passe sur des démarches volontaires, ce qui est d'ailleurs déjà possible aujourd'hui puisque les restaurateurs ou les bistrotiers peuvent accueillir des clients qui ne souhaitent pas consommer, qui sont avec des enfants, qui font leurs courses, qui ont les mains pleines, pour qu'ils puissent se soulager, donc c'est déjà possible aujourd'hui.

Donc si je comprends bien votre concept propose d'afficher de façon plus claire les restaurateurs qui proposeraient ce service sans refus possible à l'entrée. Par contre mon inquiétude, c'est qu'avec ce type de mesure et c'est une question que l'on pourrait se poser, ce type de mesure, le risque est que la Ville n'investisse plus dans les toilettes publiques qui ont encore leur utilité, qui ont encore toute leur raison d'être et qui, à mon avis, et vous avez raison, mériteraient parfois un petit coup de rafraîchissement ici ou là. On connaît tous les toilettes publiques de la Ville, elles mériteraient peut-être d'être renouvelées certaines fois, voire d'autres créées à certains endroits.

Donc je ne souhaiterais pas que ce type de mesure soit une raison qui soit utilisée pour fermer définitivement ou ne plus entretenir les toilettes publiques existantes. Ça c'est le premier doute que j'ai sur votre texte.

Et le deuxième c'est quant à la forme, car si j'ai bien compris vous invitez la Municipalité à étudier, selon notre règlement du Conseil, ce type de formulation se rapproche plus du postulat que de la motion. Donc éventuellement sur un postulat pour qu'on étudie, qu'on ait une idée de ce qui se fait dans les autres villes, qu'on ait un bilan des différentes pratiques des villes que vous avez citées. Pourquoi pas, donc je vous inviterais peut-être à transformer votre motion en postulat qui est d'ailleurs plus en phase avec la formulation que vous avez évoquée à la fin de votre texte.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Alors c'est vrai que si la mode est au partage, et les Verts s'en réjouissent, donc entendre, et là je prie M. Jean-Louis KLAUS de se boucher les oreilles, « car sharing », « job sharing », « vélo sharing » et bientôt « toilette sharing », alors je dis pourquoi pas, ça peut être intéressant effectivement. Après, je trouve que dans le cadre d'Yverdon-les-Bains, je suis un petit peu moins intéressée. Mon intérêt diminue.

Tout d'abord parce que je trouve que la problématique n'est pas là. Je trouve qu'à Yverdon, les toilettes ne sont pas si terribles que ça, « il n'y a pas mort d'homme » j'ai envie de dire. Il me semble que les fonctionnaires font extrêmement bien leur travail.

Deuxièmement, je serais extrêmement gênée de mettre une personne de l'administration, non pas sur le trône, mais sur ce dossier, car j'estime qu'il y a d'autres choses beaucoup plus importantes, encore une fois c'est en lien avec la problématique que je trouve d'une importance, je dois avouer, assez minime.

Voilà, donc personnellement je ne la soutiendrai pas maintenant, cela ne veut pas dire que je ne la soutiendrai pas à un autre temps, dans un futur voilà, si ça devait se détériorer fortement. Merci pour votre attention.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

Je ne vais pas répéter ce que mes préopinants ont dit, mais il y a un problème, c'est-à-dire que les bistrotiers, ça ferme à une heure précise et ça rouvre à une autre heure précise. Et pendant ce temps-là, comment fait-on ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai apprécié l'idée du Conseiller VENIZELOS de transformer en postulat cette motion car elle est

très compliquée si ça devient une motion.

Je vous donne quelques petits exemples, je ne veux pas rallonger : à Yverdon-les-Bains, il y a 26 WC publics ; il y en a 13, donc 50%, qui n'ont pas d'accès aux gens à mobilité réduite, déjà ça ; il y a la fermeture des restaurants, comme l'a dit la Conseillère GRAND ; il y a les fermetures hebdomadaires ; il y a les fermetures du dimanche. Ce n'est pas si simple qu'on veut bien le dire.

Et puis, je me suis un petit peu documenté quand même, parce que si le Conseil vote un postulat, fait une motion, on fera le travail, c'est bien clair, mais ce n'est pas si simple qu'on veut bien le croire. À Bienne qui comptait 16 toilettes publiques, je vous fais remarquer que Bienne a 50'000 habitants, on en a 26 à Yverdon, première chose. Toutes ont fermées suite à l'introduction du concept des toilettes accueillantes. Au début de cette année, ils ont été obligés d'en rouvrir 7 parce que ce n'est pas si simple qu'on le croit sur le papier.

Alors on peut faire ce qu'on veut, on peut essayer, c'est une bonne idée. Mais quand on me dit qu'il y a 140 villes en Allemagne qui font ça, j'aimerais voir dans trois quatre ans s'il en reste une vingtaine.

Et voilà, ce que je peux dire aujourd'hui. Un exemple encore que j'ai repris, on a voté dernièrement à ce Conseil la construction d'un skate-park, et la Ville a fermé, il y a deux ans, les toilettes des abattoirs. Il faudra qu'on les rouvre ou bien alors on ira tous à la patinoire faire nos besoins.

Je pense que ce n'est pas si simple, il y a des points qu'on doit absolument réfléchir avant de se lancer dans une telle action. Pour mettre sur pied un postulat ou une motion, il faut créer une commission, police administrative pour discuter avec les restaurateurs, urbanisme pour les murs, parce que c'est URBAT qui est responsable des murs, le Service des travaux est responsable de l'entretien. Et avec ça, eh bien, on pourra peut-être présenter une analyse plus fournie, plus détaillée à ce Conseil.

Mais je vous laisse débattre sur postulat ou motion, mais le postulat, à mon avis personnel, serait de meilleur augure.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je rappelle qu'il ne s'agit pas de fermer toutes les toilettes publiques, certaines devraient rester ouvertes pour d'évidentes raisons d'accessibilité. Il ne s'agit pas non plus de contraindre nos restaurateurs et bistrotiers d'ouvrir leurs établissements au public, mais de leurs faire une proposition intéressante.

Les compensations versées aux restaurateurs-partenaires seront autofinancées par la fermeture de certains établissements publics, dont l'entretien et le nettoyage sont hors de prix pour un résultat qui ne correspond pas aux exigences de base.

La ville de Lausanne a un budget de 1,2 millions pour les frais de maintien et 4 millions de francs seront nécessaires pour la restauration des infrastructures sanitaires. Yverdon ce n'est pas Lausanne, je le sais bien, mais les ouvertures de comptabilité analytique dont dispose notre Commune, devraient quand même pouvoir nous renseigner sur les chiffres d'Yverdon-les-Bains.

Motion transformée en postulat

Néanmoins, je suis sensible aux arguments que la Municipalité avance ce soir et je suis prêt à transformer ma motion en postulat. Il ne s'agit pas d'un besoin pressant, mais si on n'évacue pas la problématique, cela le deviendra tôt ou tard.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur le postulat

La discussion est toujours ouverte concernant ce postulat maintenant.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je voulais juste rappeler peut-être, M. BURKHARD, qu'on a des magnifiques toilettes sous l'hippodrome. Elles sont neuves, elles peuvent être utilisées aussi par les handicapés, on n'a même pas besoin des toilettes des abattoirs.

Et pendant que j'ai le micro, j'aimerais quand même aussi remercier les employés communaux. J'ai eu quelques fois, et encore récemment, des compliments sur la propreté, le maintien des toilettes. Elles sont régulièrement nettoyées. Alors je peux vous dire qu'on peut être content ici à Yverdon.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Très rapidement, donc je remercie M. OOSTERHOFF d'avoir précisé son propos et complété son propos. Donc si je comprends bien son intention, effectivement de trouver une alternative aux toilettes publiques existantes, donc de trouver des arguments pour fermer les toilettes publiques existantes, si votre proposition va dans ce sens, je ne pourrai pas soutenir votre postulat.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés avec 34 oui, 33 non et 13 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.3**Une Motion de M. le Conseiller Bart WIND (Rachat de l'électricité au prix du marché)**

J'ai le plaisir de déposer une motion, de vous proposer une motion au sens de l'article 62 B de notre règlement, motion intitulée « Rachat de l'électricité au prix du marché ».

On parle généralement de la « rétribution à prix coûtant » à propos de l'électricité produite notamment par les installations solaires.

On considère ainsi qu'il est particulièrement onéreux de produire de l'électricité de cette façon, mais que cette production respectueuse de l'environnement mérite d'être subventionnée et donc rachetée à un prix décrété élevé.

Je trouve cette approche trompeuse, comme s'il allait de soi que l'électricité produite par le soleil coûte nécessairement plus cher que celle qui sort d'une centrale nucléaire.

Sans vouloir rouvrir ici la boîte de pandore, un kWh nucléaire coûte bien plus cher que les 5 ct pour lesquels il est vendu aujourd'hui. Ce prix est simplement le résultat d'un montage insensé qui nous permet de profiter de subventions que nous avons choisi de faire payer aux générations futures.

Notre Parlement fédéral a toutefois décidé que cette hypocrisie devait cesser dans les meilleurs délais, en 2050 au plus tard. Bien avant cette échéance, donc dans un très proche avenir, les kWh à 5 ct vont arrêter d'inonder le marché. Nul besoin d'être prophète pour l'affirmer, tous les scientifiques sont unanimes sur ce point, dès que les premières études détaillées des projets de démantèlement des centrales nucléaires auront démarré, nous découvrirons que les fonds prévus à cet effet ne suffiront pas. À partir de là, la décision de provisionner davantage devra être prise et les derniers kWh nucléaires produits en Suisse ces prochaines années coûteront bien plus cher, 7, 8, 15 centimes ? Certains parlent même de francs si on voulait tout considérer.

Bref, revenons à Yverdon-les-Bains. Nous avons la chance de disposer d'un Service des

Energies autonome, en ce sens qu'il peut s'approvisionner librement sur le marché de l'électricité. Cette liberté nous autorise à tenter de nouvelles expériences et fait l'objet de ma motion.

Donc la motion, elle se présente comme ça :

Avec les récentes avancées technologiques, les paradigmes du marché de l'électricité sont en phase de profonds bouleversements. Grâce au solaire, les kWh tombent du ciel en été, grâce à la micro-cogénération les kWh sont produits par les chaudières privées en hiver, et grâce aux nouveaux moyens de stockage domestique on peut utiliser ces kWh au moment où on en a besoin.

Finalement, grâce à internet chaque consommateur peut devenir acteur à part entière du marché et effectuer automatiquement des micro-transactions en fonction de paramètres qu'il peut définir lui-même dont, par exemple, le prix instantané du marché, l'état de charge de sa batterie, l'heure, le jour, la météo ou bien d'autres encore. Ma proposition est dès lors la suivante :

- Lorsque le Service des Energies a besoin de courant, il doit pouvoir choisir à qui il souhaite l'acheter.
- Lorsqu'un client possède des kWh, il doit pouvoir fixer le prix auquel il souhaite les vendre.

En résumé, j'aimerais que le Service des Energies de notre Ville rachète les kWh à chacun de ses clients qui en injecte sur le réseau local, non plus - comme cela se fait aujourd'hui - à un prix fixe mais au prix instantané qui sera défini de manière dynamique par une formule qui reste à définir.

Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. le Conseiller WIND, je vais commencer peut-être cette réponse par donner quelques éléments de rappel du système en vigueur en matière de rachat de l'électricité aujourd'hui produite par les installations des privés à Yverdon-les-Bains. Voilà, donc ça va être quelques chiffres :

Aujourd'hui, 99% des achats du Service des Energies sont effectués sur le marché de l'énergie électrique bien sûr, par appels d'offres, pour des tranches de consommation à des périodes définies sur les 36 prochains mois, ce sont les achats que fait le SEY de manière à fournir les consommateurs yverdonnois, 99% de ses achats donc.

L'énergie produite par les installations privées dont vous parlez, représente que le pourcent restant, que la Ville rachète selon un modèle à la fois simple, stable et qui permet de traiter les producteurs privés de manière équitable. Alors ce système, il est en trois volets :

Première chose, en 2011, la Ville a mis en œuvre un programme de rachat de l'électricité produite par les producteurs privés, en complément à la rétribution à prix coûtant, c'est ce qu'on appelle la RPC vous le savez bien, de la Confédération et du Canton de Vaud. Ce programme, dit pont communal RPC, consiste à racheter l'électricité produite en attendant que les producteurs soient pris en charge par Swissgrid, parce qu'on sait que les listes d'attente chez Swissgrid sont assez longues, et la Commune rachète durant 5 ans à 90% du tarif Swissgrid.

Ensuite, avec l'évolution de la législation concernant les petites installations, en l'occurrence la législation fédérale, une rétribution unique consistant au versement d'un montant de 30% du coût de l'installation elle-même a été introduite en 2015 au niveau fédéral, complétée à Yverdon-les-Bains par une rétribution unique communale équivalant à 50% de la rétribution unique fédérale.

Discussion sur la motion

Bref, au final, les deux montants cumulés représentent 45% du coût de l'installation, c'est-à-dire qu'entre la Confédération et la Commune, 45% de l'installation est financée au moment de sa création.

Pour les installations bénéficiant de cette rétribution unique, donc c'est-à-dire qui ne bénéficient plus du rachat à prix coûtant, le prix de reprise de l'électricité par le SEY est fixé selon le prix de vente de l'énergie en vigueur, c'est-à-dire selon le prix auquel on facture l'électricité au consommateur. Voilà.

Et puis finalement, pour ceux qui ont des installations qui n'ont pas demandé à aucune de ces deux subventions, le prix de reprise de l'électricité donc a été également fixé.

Voilà donc en gros aujourd'hui ce que permet la Ville d'Yverdon en complément aux législations fédérales et cantonales, c'est de permettre soit en rachetant l'électricité produite, soit en finançant 45% de l'installation au moment où on la pose, de permettre aux producteurs de calculer rapidement et immédiatement au moment où ils installent leurs cellules photovoltaïques, de calculer rapidement donc de manière fiable et à un taux assez confortable, il faut quand même l'admettre la rentabilité de leurs installations. Voilà, ça c'est la première chose.

L'autre point le plus important, à mon avis, concernant votre demande c'est que le SEY n'est pas du tout organisé, ni en outils, ni en personnel, pour gérer, client par client, des conditions de rachat personnalisées. Et si le SEY n'est pas organisé, ce n'est pas parce qu'il est en retard sur le reste du monde, c'est parce qu'aujourd'hui, même si votre objectif, qui est aussi le nôtre d'une certaine manière, est louable, aujourd'hui ces outils de relevés, de gestion, de cotation, les algorithmes qu'il faut pour calculer toutes ces choses n'existent, à proprement parler, pas. Selon les informations que m'a données mon service, des expériences sont aujourd'hui bel et bien menées, notamment autour de parcs éoliens m'a-t-on dit en Allemagne ou en France, et ceci à tout petit échelon.

Ce que vous nous demandez dans votre motion, vous l'avez écrit comme si c'était une chose finalement assez simple que le SEY pouvait décider de faire dans les mois ou les années qui viennent, aujourd'hui nécessite, il faut en être conscient, une technologie qui est vraiment en tout début de développement. Il faut donc être conscient du fait que, même si nous suivons de près ces tentatives et que nous espérons un jour de pouvoir déployer ce genre de choses à Yverdon-les-Bains, ça nous prendra réellement des années, voire des décennies, pour pouvoir mettre une telle chose en œuvre.

Il faut être conscient également que parmi les autres étapes qui sont nécessaires, qui nous séparent de votre rêve d'une certaine manière, figurent encore : l'équipement de l'entier de la Ville en fibre optique, ça c'est bon, on l'a voté, ça devrait se faire dans les 5 ans à venir ; l'équipement de l'entier du réseau avec un système de comptage intelligent, c'est ce qu'on appelle le « smart metering », mais qui nécessite un gros investissement en francs et en travail ; et également l'équipement de la Ville de moyens de stockage, vous avez mentionné la chose, qui est aujourd'hui, il faut quand même encore l'admettre, une technologie en cours de développement.

Voilà, en conclusion, je dirais donc que vous avez raison. Je disais que des étapes nous séparaient de votre rêve. Je pense que vous avez raison d'avoir ce rêve-là, parce qu'on a exactement le même pour l'avenir. Nous aimerions pouvoir gérer une ville, sa production, sa consommation d'énergie, de manière générale de façon aussi fluide, aussi intelligente, aussi dynamique. Mais aujourd'hui nous ne pouvons juste pas le faire.

Vous avez raison donc mais je crois il faut qu'on attende que ces systèmes s'expérimentent, ces systèmes se développent, et puis il faut qu'on se prépare aussi en amont aux investissements importants qui seront nécessaires pour créer cette ville, cette « smart city », cette ville énergétiquement intelligente de demain, et ça ne se fera pas en quelques mois, pas en quelques années, même pas en quelques années à mon avis. Il faut être réaliste, même si je trouve

intéressant d'avoir à long terme ce genre de projet en ligne de mire.

Donc au final, je serais tentée de vous dire de redéposer votre motion dans quelques années (*rires dans la salle*) ou alors de la maintenir si c'est votre désir et celui du Conseil communal, mais en étant conscient qu'on ne sera pas et pas avant longtemps en mesure d'y répondre. Voilà.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je trouve qu'il faut garder l'idée et garder le rêve de notre collègue, peut-être en lui demandant de la transformer en postulat parce qu'effectivement la motion ne sera pas réalisable dans les mois qui viennent, mais certainement pas dans la décennie mais dans les années qui viennent. Le SEY, dans le cadre de ses rencontres il y a deux trois ans, a organisé une conférence extrêmement intéressante sur la gestion domestique de l'électricité sur tout ce qu'il est possible de faire avec des gadgets qui ne coûtent quasi rien et qui marchent effectivement très très bien.

Donc je pense que là, il faut partir dans cette direction, je reconnais aussi que le service est intéressé aux nouveaux développements et je trouverais dommage que, parce qu'une motion est trop contraignante, on se dise que ce n'est pas possible maintenant. On va faire une motion à laquelle on répondra dans quinze ans. Donc je suggérerais que le Conseil accepte l'idée, qui est une très très bonne idée, reconnaisse les contraintes techniques qui ne sont pas encore toutes résolues et accepte un postulat qui aille dans le sens d'une gestion du réseau, et d'une gestion de la production électrique décentralisée, intelligente, efficace et finalement au bénéfice de tout le monde.

M. le Conseiller Bart WIND :

Merci Mme la Municipale pour votre réponse très détaillée et merci M. HUNKELER d'amener des compléments à cette idée parce qu'on est effectivement sur la même longueur d'onde.

Alors les choses vont quand même aller très très vite, ça ne va pas prendre des décennies. Ce qui va arriver extrêmement rapidement, c'est que des ménages privés s'intéresseront très probablement à se déconnecter complètement du réseau, ce qui est possible maintenant qui n'était pas possible encore quand j'ai déposé mon postulat qui allait un petit peu dans le même genre de sens en 2012, c'était de la science-fiction de stocker de l'énergie au niveau d'un ménage.

Aujourd'hui, on a une entreprise à Yverdon qui produit déjà en masse ce genre d'équipement et puis de l'autre côté de l'Atlantique, ils construisent ce qu'ils appellent eux-mêmes des « Gigafactory » où ces équipements servent d'abord pour alimenter les voitures, et puis après on donne une retraite confortable à ces équipements qui doivent rester très performants dans les véhicules et on les installe dans les maisons. C'est des équipements qui coûteront beaucoup moins cher à l'avenir et si on ne fait rien maintenant très rapidement au niveau local, moi je le vois personnellement, j'ai déjà aujourd'hui presque intérêt à résilier mon abonnement avec le Service des Energies et puis à m'occuper moi-même de trouver l'électricité, comme je l'explique on peut produire l'électricité de manière très facile.

Alors l'idée, c'est simplement qu'on ne commence pas avec ce montage anarchique à ce que chacun doive, comme dans les chalets de montagne, faire sa propre électricité, mais que le réseau local puisse profiter de ces équipements qu'il faudrait installer, donc moi je suis prêt par exemple à installer une batterie dans ma maison. Et le Service des Energies peut, s'il a besoin de l'excédent que moi je n'ai pas besoin, aller pomper là-dedans, ça coûtera moins cher pour tout le monde. C'est dans ce sens-là que j'aimerais qu'on aille.

Et ce n'est pas du tout aussi compliqué à mettre en œuvre que Mme la Municipale semble le dire parce que la formule qui reste à définir, ça peut tout à fait être que le prix de rachat local est constant le jour, le soir un autre prix, à midi un autre prix, et puis ça peut se limiter à ça. Et puis, au fur et à mesure qu'on affine le système, on peut prendre en compte l'offre que l'individu, que

le client connecté au réseau établi sur le même système, il n'y a pas besoin de fibre optique, tout le monde, 90% je pense des ménages sont raccordés à internet, il n'y a pas besoin que ce soit l'internet du Service des Energies, internet c'est internet, on se connecte dessus, le client et le fournisseur ont une plateforme commune, c'est des choses qui sont faciles à mettre en œuvre, ce n'est pas du tout aussi compliqué que ça. Pour moi c'est le moment maintenant de réfléchir très fortement dans cette direction.

Donc moi je maintiens ma motion en tout cas.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

La motion de notre collègue Bart WIND avec deux propositions apparemment simples est intéressante à bien des égards. Il est vrai que la distribution de l'électricité est en pleine mutation et que la sortie du nucléaire nous obligera à diversifier notre source d'énergie et à décentraliser pour les rapprocher au plus près du consommateur. Rapprocher géographiquement les producteurs et les consommateurs a un autre avantage celui de perdre moins d'énergie pour transporter l'électricité sur le réseau.

Avec une solution « smart grid » ou bien réseau intelligent, je ne sais pas comment on dit en français, chaque consommateur équipé de panneau solaire, éolienne et pompe à chaleur, ou cogénérateur, deviendrait également producteur si sa consommation est inférieure à sa production. Il y a quelques conditions que nous ne maîtrisons cependant pas ou partiellement. Le marché de l'électricité est en pleine libéralisation et la position unique de notre Service des Energies pourrait évoluer dans le futur.

Dans cet environnement de marché de plus en plus libre, il me semble illusoire de donner au client le pouvoir de fixer le prix du kWh auquel il souhaite le vendre, tel que le demande la motion. Contraindre le SEY à racheter l'électricité à un prix fixé par le producteur affaiblira sa position et ceci se reportera fatalement sur les factures des ménages qui n'ont pas les moyens d'investir dans les moyens de production. Les incitatifs doivent être fixés par l'Etat, et la marge de manœuvre pour une commune comme Yverdon-les-Bains, est relativement réduite, en tout cas trop réduite pour avoir un impact supplémentaire mesurable.

L'autre volet concerne la génération, il existe les données des échanges d'électricité. C'est un défi qui demande ressource considérable et surtout un réseau en fibre optique capable de faire circuler cette information, ceci sera le cas pour l'ensemble du territoire dans quatre ans. Il serait effectivement dommage de ne pas tirer profit de ce réseau et le SEY devrait étudier les possibilités qui sont à notre portée. Toutefois il ne s'agit pas d'une priorité car notre réseau de fibre optique n'est pas encore déployé.

La motion telle que formulée n'est donc pas réaliste et j'invite notre collègue à transformer sa motion en postulat pour permettre à la Municipalité d'étudier sereinement la possibilité qui s'offre à nous. Merci.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Il y a juste un petit problème qui n'a pas été du tout causé dans cette motion, c'est qu'on a deux distributeurs d'électricité sur la Commune. Le village de Gressy et le hameau de Sermuz sont distribués par Romande Energie.

M. le Conseiller Bart WIND :

Alors je réponds peut-être d'abord à M. Brian OOSTERHOFF. Donc attention, il ne s'agit pas du tout pour le client d'imposer un prix. Le client, donc c'est l'idée de la motion justement, c'est qu'un client, à un moment donné, il a trop d'électricité, il ne sait plus qu'en faire et il l'offre au Service des Energies à un prix, au prix qu'il veut. S'il demande trop cher le Service des Energies ne va pas le lui acheter et c'est tout le but du système, c'est qu'il soit dynamique. Le prix, il tombe au fur et à mesure qu'il y a de l'abondance et c'est justement dans ce sens-là que le réseau doit

aller en entier. Quand il y a trop d'électricité son prix baisse, quand on a besoin d'électricité le prix monte, et ça c'est très facile à automatiser. Il n'y a pas besoin de fibre optique pour ça, tout est là, c'est vraiment une question de volonté politique uniquement.

Alors pour répondre à M. GRUET, nous, on a la chance à Yverdon d'avoir pu garder un Service des Energies longtemps. J'espère qu'il va pouvoir s'étendre, enfin on a essayé. Il faut qu'on profite du fait qu'on est libre à Yverdon, ce serait bien qu'on puisse quand même, malgré les débats qui n'ont pas abouti la dernière fois, l'étendre plus loin. Ça n'empêche pas qu'à Yverdon moi j'aimerais qu'on essaie de faire au mieux avec nos possibilités.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Je m'adresse à M. le Conseiller Bart WIND. Ce soir, je crois que vous avez apporté une thématique extrêmement intéressante et vous avez semé une graine. Maintenant il va falloir, du coup tout l'enjeu c'est de la faire germer cette graine et je crois que l'idée, pour la faire germer ça serait d'aller dans le sens de la proposition de mon collègue Pierre HUNKELER, en transformant votre motion en postulat, sinon je crains bien que ça soit le gel pour la graine si on se tourne vers la motion. Alors je vous en conjure de changer de cap, voilà, merci beaucoup.

M. le Conseiller Bart WIND :

Alors merci de me proposer ça, mais moi je maintiens. La motion, elle demande de réfléchir à la question, peut-être que le Service des Energies va définir que c'est impossible de travailler comme ça, c'est tout à fait possible.

Mais moi, je reste persuadé qu'en mettant des techniciens autour d'une table, c'est un sujet qui est facile à résoudre. Donc ça c'est une idée politique que je demande à ce qu'on réfléchisse au niveau de la mise en pratique, donc c'est une motion.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Permettez-moi de relire la définition d'une motion « *charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision* ». Nous sommes donc bien dans le cadre où la Municipalité recevrait l'ordre, sans limite de temps, et je crois savoir que certains d'entre nous se souviennent encore du délai auquel les municipalités précédentes, dans lequel la Municipalité précédente, ont traités des affaires. Pour laisser à la réalité le soin de permettre une mise en place cohérente du projet novateur, libéral au vrai sens du terme, que présente mon collègue de parti.

Que voulons-nous ? Rendre les gens autonomes, permettre à des personnes qui ont fait l'effort d'investir sur des maisons autonomes du point de vue énergétique ou d'autres installations, de commercialiser des excédents en fonction des besoins de leurs voisins et ceci par le canal d'une société qui nous appartient.

Mais Mesdames et Messieurs, que vous soyez de gauche, de droite, quel meilleur rêve pouvons-nous offrir à nos concitoyens que de leur laisser cette autonomie ? Bien sûr, je comprends que le Service des Energies qui a un budget à respecter, qui est confronté à des exigences techniques contraignantes, qui a des limites de personnel, ne puisse pas envisager forcément cette espèce de rupture, cette espèce de révolution dans la façon de penser, dans la façon de concevoir leur métier, sans se dire mais mon Dieu où est-ce qu'on va ?

Mais pour nous, pour la Municipalité, qui avons la responsabilité d'une vision à long terme, ceci est la voie. Désolé de vouloir le dire avec un peu de pathos, mais c'est la réalité. Le modèle énergétique qui consiste à fourguer à des gens qui n'en ont pas besoin de l'énergie bon marché avec des conséquences environnementales incroyables, c'est un modèle qui est mort. Et notre Service de Energies doit évoluer vers un Service des Energies digne du 21^e siècle et travailler à la barge en tant que facilitateur. Cette compétence-là, il l'a, il peut la développer, les

infrastructures sont en place, ne manque que la volonté.

Et à ce titre-là, et sans vouloir forcer la main à quiconque, je vous conjure d'approuver la motion déposée par mon collègue. Merci.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Je ne veux pas encore alimenter le débat, mais justement il me semble qu'il est tellement passionné que ça serait peut-être raisonnable de renvoyer votre proposition à une commission. Est-ce vous seriez d'accord ? Je crois qu'il faut qu'un cinquième de l'assemblée soit d'accord.

M. le Conseiller Bart WIND :

Ça c'est l'idée même d'une motion quand même, c'est qu'on donne mandat pour une étude. Moi, je maintiens, moi je ne transforme pas. Si vous ne voulez pas accepter la motion, pas de problème, mais moi je maintiens que j'aimerais que ce soit une motion.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Mais alors, je reformule. Je demande à Mme la Présidente si c'est possible de demander au Conseil qu'il soit d'accord qu'on renvoie la motion à une commission ? Voilà, je crois que c'est bon comme ça.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vais lire l'article 62 : *en déposant une motion, c'est-à-dire en en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du conseil communal ;*

Alors, l'article 64 : *après avoir entendu la Municipalité sur les propositions, l'assemblée peut statuer immédiatement après délibération. Elle peut soit : renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande ; soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

L'auteur de la proposition peut la retirer jusqu'à ce que l'assemblée se prononce sur sa prise en considération. L'assemblée ou l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en un postulat jusqu'à la décision sur la prise en considération.

Si un cinquième des membres du Conseil demande de renvoyer la proposition à l'examen chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, ça peut être envoyé à une commission.

Donc nous allons voter sur cette proposition.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

C'est magnifique, on est parti dans un débat de nouveau très houleux. Mais je pense que là on est en train de partir dans un débat où c'est des intérêts personnels qui sont rentrés en considération. Je pense que tout le débat qu'on a entendu, on n'a jamais entendu parler du consommateur. On n'a jamais entendu parler de celui qui va consommer l'électricité, c'est-à-dire moi, celui qui est locataire dans une maison locative.

Vous vous avez une villa, beaucoup ont des villas. Ceux qui ont des villas vont pouvoir procurer leur propre énergie, s'ils veulent sortir du réseau, ils sortent du réseau, c'est leur choix. Celui qui est dans un locatif, il n'aura pas le choix. Ce sera le prix qu'on va lui fixer. Donc je pense que là, il y a aussi, de penser à eux, et je pense que là, il y a un grand problème, parce que la plupart des gens qui ont des villas vont pouvoir dire : avec ce système, je vais pouvoir mettre des panneaux solaires, fabriquer ma propre électricité et pouvoir la vendre. Ça va devenir une petite course. Le

dindon de la farce ce sera le locataire. Et je pense que là, il y a un grand problème aussi. Et ça, il faut y penser.

Vous dites que internet permet d'acheter ou de ne pas acheter l'électricité. Celui qui est locataire, il n'aura pas le choix. Il ne peut pas le faire. Il n'a pas le matériel pour. Il ne peut pas dire : je vais stocker mon énergie de mon appartement de quatre pièces dans ma batterie qui sera au sous-sol dans ma cave. Je pense que là, il y a un problème à résoudre, et je crois que là, on défend des intérêts personnels parce qu'on a une maison avec des trucs voltaïques dessus. Et je pense que là, il n'y a pas de souci à se faire. Je pense qu'il faudrait quand même réaliser ça, qu'il y a aussi des locataires, pas que des propriétaires.

M. le Conseiller Bart WIND :

Alors M. FORESTIER, là non, je ne suis pas d'accord avec vous. Le consommateur, c'est justement celui qui va profiter d'une offre qui va être de plus en plus abondante. Comme j'ai dit, à un moment donné, celui qui a ses panneaux solaires sur le toit, qui a sa cogénératrice à la cave, qui a peut-être une éolienne sur le toit, il va inonder le réseau local d'électricité et il va le vendre à vil prix sinon il ne le vendra pas. Et le Service des Energies aura justement une source d'approvisionnement d'énergie bon marché, et ça reste local. On mutualise justement ce genre de bénéfice. C'est le but.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je serai très court. Je déclare mes intérêts : je suis locataire.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je pense qu'effectivement le sujet est suffisamment complexe pour qu'il puisse être traité de manière certainement un peu plus calmement, posément avec peut-être j'allais dire d'autres informations. Et donc effectivement je pense qu'il faudrait soutenir la proposition de renvoyer cette motion en commission pour qu'effectivement on puisse posément se positionner sur le sujet.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. WIND, M. CHERBUIN aussi d'ailleurs, je dois quand même vous dire que vos interventions, elles me crispent un petit peu. Et je vais vous dire pourquoi.

La première raison, c'est que vous parlez de votre proposition d'aujourd'hui comme si c'est vous qui l'aviez inventée. Non seulement, ce n'est pas vrai, c'est quelque chose qui se dit, qui se discute beaucoup dans les milieux énergétiques aujourd'hui et que le SEY, je vous l'ai dit, suit de très près. Il le suit de très près parce que comme vous, il sait que l'avenir en matière énergétique c'est le « smart metering », l'avenir c'est la « smart city ». Je ne dis pas autre chose que vous.

La deuxième chose qui me crispe un peu, c'est que vous nous expliquez, vous m'expliquez donc au SEY à travers moi, que finalement tout ça c'est très facile. Mais pourquoi est-ce qu'on ne l'a pas fait avant finalement c'est tellement facile. On change un peu le système, on est un peu novateur, un petit coup de volonté politique et hop on peut mettre en place ce système. Moi je vous dis ce système on aimerait bien le mettre en place, si on ne le fait pas c'est qu'on n'a pas les moyens technologiques de le faire aujourd'hui et qu'on a, jusqu'à nouvel avis, pas les moyens financiers de mettre toute cette infrastructure en place pour, il faut quand même l'admettre aujourd'hui, 1% de production à l'échelle d'Yverdon, donc une grosse centaine de clients, de producteurs.

Alors moi je pense que ce n'est pas si mal à la limite si on se voit en commission pour traiter cet objet parce que ça vous permettra vous peut-être, M. WIND, de venir siéger en commission et de réaliser grâce aux explications qu'on vous apportera au SEY que, un, déjà peut-être de vous conforter dans l'idée qu'on a la même vision pour l'avenir et déjà deux, de vous faire réaliser qu'il

ne suffit vraiment pas de le dire.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vous propose de passer au vote par rapport à cette proposition.

Vote

Le renvoi de cette motion à une commission est clairement accepté.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.4

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Série de démissions relatée dans un grand quotidien)

Dans son édition du mercredi 2 septembre, un grand quotidien vaudois publiait un article intitulé « Une série de démissions ébranlent l'Hôtel de Ville d'Yverdon », dans lequel sont relatés les départs annoncés ou effectifs de la secrétaire générale, de son adjoint, du responsable de la communication, du chef de service du JECOS et du responsable de la mobilité.

Un élément a particulièrement attiré notre attention au sein de cet article. En évoquant les difficultés relationnelles entre le secrétariat général et certains membres de ce Conseil, le président du Parti Libéral-Radical Yverdonnois, notre collègue M. Christian WEILER, affirmait ainsi, si l'on en croit le journal, je cite : « Les éléments sur lesquels nous étions en désaccord avec Mme LACOSTE ont été abordés avec elle et une collaboration était envisagée ».

Où l'on apprend donc, si on en croit le journal, avec une certaine stupéfaction :

- Que le Parti Libéral-Radical Yverdonnois, par la voix de son Président, avait des désaccords en tant que Parti avec la secrétaire générale de la Ville d'Yverdon-les-Bains, et qu'il le confirme publiquement ;
- Que le Parti Libéral-Radical Yverdonnois, en tant que Parti, a eu la possibilité de s'entretenir directement avec la personne concernée pour évoquer ces désaccords ;
- Que, surtout, le Parti Libéral-Radical Yverdonnois, en tant que Parti, envisageait une collaboration directe avec le secrétariat général.

Mesdames et Messieurs, nous vivons dans une société démocratique dont l'un des fondements institutionnels consiste en la séparation stricte des pouvoirs : à l'échelle de la commune vaudoise, le délibérant délibère, l'exécutif exécute, le judiciaire juge. Dans notre Ville, le secrétariat général est rattaché à la Municipalité ; dans l'exercice de ses fonctions, il n'a de compte à rendre qu'à elle, charge évidemment à la Municipalité, et indirectement aux organes de contrôle de cette dernière dont la Commission de gestion, de s'assurer qu'il remplit sa mission à satisfaction.

Il est donc extrêmement surprenant, pour dire le moins, d'apprendre qu'un parti, qui n'est même pas un organe constitué du système institutionnel vaudois, ait cherché et obtenu un accès direct au secrétariat général afin de discuter de « désaccords ». Il est stupéfiant qu'il ait pu contraindre ledit secrétariat général à envisager une collaboration avec lui, à fortiori lorsqu'il s'agit du parti dominant, celui qui a le plus de sièges au Conseil communal et qui détient à lui seul la majorité à la Municipalité.

Je ne vous cache pas que l'impression consternante que ça donne vu de l'extérieur, c'est qu'une forme de pression induite a été exercée sur le secrétariat général par le PLRY, et que la Municipalité soit n'était pas au courant, soit a laissé faire, soit...

C'est dans le but de répondre à ces interrogations que je pose donc les quatre questions suivantes, vous m'autoriserez Mme la Présidente à les présenter en série, parce que finalement elles concernent toutes le même sujet, et je les présente donc à qui je peux dans le cadre

institutionnel qui est le nôtre, c'est-à-dire à la Municipalité :

1. La Municipalité était-elle au courant, et le cas échéant a-t-elle approuvé les rencontres évoquées dans la presse par le Président du Parti Libéral-Radical Yverdonnois, entre lui-même et la secrétaire générale, Mme Sylvie LACOSTE, afin d'évoquer des désaccords ?
2. La Municipalité était-elle au courant, et le cas échéant approuve-t-elle le fait qu'une collaboration directe ait été envisagée entre le Parti Libéral-Radical Yverdonnois et le secrétariat général ?
3. De manière plus générale, comment la Municipalité apprécie-t-elle le fait qu'un parti politique puisse entretenir des contacts directs avec l'organe dirigeant de l'administration communale ?
4. Et comme j'ai besoin d'être un peu rassuré, qui dirige l'action du secrétariat général de la Ville d'Yverdon-les-Bains ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai bien entendu vos questions, M. le Conseiller DESSEMONTET, je dirais que même si on aime bien nos amis les journalistes, il faut des fois faire un petit peu attention sur le rendu mot à mot de ce qui peut apparaître dans la presse. Je laisserai pour plus de détails après certainement le Président du PLR s'expliquer.

Mais je vais répondre aux questions précises de M. le Conseiller DESSEMONTET, à savoir :

1. *La Municipalité était-elle au courant, et le cas échéant a-t-elle approuvé les rencontres évoquées dans la presse par le Président du Parti Libéral-Radical Yverdonnois, M. le Conseiller Christian WEILER, entre lui-même et la secrétaire générale ?*

À cette question, je réponds : il n'y a pas eu de rencontre entre le Président du PLRY et la secrétaire générale.

2. *La Municipalité était-elle au courant, et le cas échéant approuve-t-elle le fait qu'une collaboration directe ait été envisagée entre le PLRY et le secrétariat général ?*

Il n'y a, dans la même lignée de ce que je viens de vous dire, pas de collaboration directe envisagée entre le PLR et le secrétariat général.

3. *De manière plus générale concernant la Municipalité, comment la Municipalité apprécie-t-elle le fait qu'un parti politique puisse entretenir des contacts directs avec l'organe dirigeant de l'administration communale ?*

Je viens de vous le dire par deux fois qu'il n'y en a pas, si ce n'est comme vous tous, Mesdames et Messieurs, vous avez le droit de poser des questions au secrétariat général dans le cadre des relations classiques habituelles entre des Conseillers, des Présidents de partis et le secrétariat général.

4. *Et, in fine, qui dirige l'action du secrétariat général de la Ville d'Yverdon-les-Bains ?*

Eh bien, Mesdames et Messieurs, une façon totalement classique, c'est donc la Municipalité qui dirige le secrétariat général et/ou le Syndic.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Christian WEILER :

J'imaginai bien que nous serions interpellés sur ce point et j'ai préparé deux textes, un sur le fond et un sur la forme. Je remercie le Conseiller DESSEMONTET de me donner l'opportunité de parler de la forme et pouvoir rectifier mes propos du journal 24h.

Toute l'ambiguïté se situe à un petit détail de position de deux mots : avec elle.

En effet, j'ai dit que nous avons abordé des désaccords avec notre secrétaire générale de la Ville dans le cadre des interpellations au Conseil et à la Commission de gestion, problèmes que vous connaissez tous puisque nous les avons abordés ensemble, et que pour nous, parti politique, la collaboration « avec elle » était tout à fait envisageable pour nous.

Je peux vous rassurer et l'assurer, chers collègues, nous n'avons jamais eu de rencontre entre la secrétaire générale et moi, ni avec notre comité, ni moins encore avec notre groupe politique.

Enfin, pour être tout à fait précis, oui, il y a bien eu une rencontre entre elle et moi, cette rencontre s'est déroulée à midi puisqu'elle avait elle aussi et moi aussi besoin de nous expliquer sur ce malentendu provoqué par cette phrase sortie dans la presse, qui, je le répète, ne reflète ni ce que j'ai voulu dire, ni ce qui s'est passé dans la réalité.

Cela fait partie des aléas des interviews téléphoniques ! Et j'en suis bien désolé que ces propos puissent vous avoir induits en erreur.

Il n'y pas d'ingérence de notre parti dans la gestion des affaires courantes de la Ville et nous restons parfaitement dans le cadre légal de nos attributions.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Merci M. le Syndic, M. le Conseiller, de ces explications. Bon, ça se dégonfle manifestement. Tant mieux, j'allais dire tant mieux parce qu'à un cours instant, moi je vous raconte une petite histoire parce qu'on a le temps, puisque l'ordre du jour était court (*rires dans la salle*)

Il y a environ vingt-cinq ans, j'ai fait mon mémoire en Roumanie sur la réorganisation de l'économie suite à la sortie du communisme de cet état et pour ça j'avais étudié les systèmes légaux et la manière dont les systèmes légaux s'étaient mis en place. Et c'était assez intéressant parce qu'évidemment vous preniez une constitution roumaine des années 80, bien elle avait toute l'apparence de la démocratie, c'était parfait il y avait les droits qui étaient dedans et tout. Et puis évidemment on sait tous que dans les faits, ces constitutions-là n'étaient absolument pas démocratiques. Et notamment à un moment donné, il y avait des institutions de partis et d'état. C'est des trucs un peu hybrides qui faisaient en même temps partie de la structure de l'état et en même temps la structure de partis.

Et en lisant l'article, je me suis retrouvé presque dans la Roumanie des années 80 ou 90, ou alors dans les républiques bananières où finalement on mélange allégrement tout ce qui est du côté institutionnel d'une part, et puis tout ce qui est du côté de la vie politique, par le biais des partis, et ce n'est pas moi qui vais critiquer l'existence des partis, j'en préside un, donc évidemment, ça me rassure quand même un peu de vous entendre. Je suis effectivement assez rassuré sur l'état de la démocratie à Yverdon-les-Bains en 2015. En tout cas plus quand je vous entends que quand je lis la presse à qui je me réjouis de discuter d'ailleurs très très rapidement suite à cette affaire.

Je vous remercie de votre attention à tous.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.5

Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Suite Question "Sécurité des élèves aux abords des écoles" du 26 mars 2015)

Effectivement, j'avais préparé trois questions, mais je crois que la première risque de ne pas avoir de réponse parce que la Municipale est absente, mais je me permets juste de la dire.

Donc j'étais intervenu ce printemps pour m'enquérir des mesures que la Municipalité pense

prendre pour limiter l'accès au domaine privé des écoles, notamment Fontenay-Cheminet par des véhicules privés. Réponses et solutions ont été promises pour la rentrée. Nous y voilà. Je suis tout ouï.

Est-ce que vous avez une réponse ? Sinon, je pourrai attendre la prochaine fois.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je suis la remplaçante de Mme Valérie JAGGI WEPF, mais je n'ai pas préparé la réponse à votre question. Mais je vous promets que nous vous l'apporterons, l'une ou l'autre, lors de la prochaine séance.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.6

Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Locaux pour le Cercle d'Escrime d'Yverdon)

Deuxième question, donc un peu plus de sport, un peu moins de politique, le Cercle d'Escrime d'Yverdon a été obligé de quitter le bâtiment Leclanché où se déroulaient les entraînements. À défaut d'infrastructure, de terrain pour accueillir un petit club sportif, l'abri PC de Gressy a été gracieusement prêté pour une année éventuellement deux ans.

Malheureusement la situation et l'infrastructure actuelle sont mal adaptées pour un sport dont la Suisse y brille, preuve, les derniers championnats d'Europe ici sur la Riviera. En effet, Gressy est mal desservi par les transports publics, ce qui est notoire, aucune possibilité d'organiser des tournois qui amenaient de nombreuses équipes étrangères. Si bien qu'un certain nombre de jeunes adeptes ont dû renoncer à pratiquer cette discipline olympique avec des conséquences négatives sur les finances du cercle, au risque de mettre en péril la pérennité du Cercle d'Escrime.

En juillet, le comité a présenté une solution auprès de l'administration. Seul un accueil poli leur a été offert en complément d'une certaine indifférence pour la promotion de cet art du combat bien de chez nous, du moins de notre culture européenne, occidentale.

Ma question est :

Quelle aide pourrait la Ville d'Yverdon-les-Bains apporter au Cercle d'Escrime d'Yverdon afin que notre jeunesse puisse encore pratiquer ce noble art dans une ancienne ville médiévale ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous n'avez, M. le Conseiller, je crois, pas toute l'histoire du Cercle d'Escrime.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Si, si.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Si vous me laissez poursuivre, merci.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Non, je réponds à votre question.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, je ne vous pose pas une question, je fais une affirmation, M. le Conseiller. Vous n'avez donc, disais-je, pas toute l'histoire du Cercle d'Escrime vis-à-vis de l'administration et du Service des sports.

Le Cercle d'Escrime avait une salle au collège de la Passerelle. Et c'est le Cercle d'Escrime qui a donné son congé de cette salle qui était au collège de la Passerelle pour louer dans les anciens locaux de Leclanché, parce que c'était plus commode et parce que c'était plus grand et parce que c'était possible de laisser les installations à demeure, ce qui n'était évidemment dans un collège pas possible puisqu'il fallait démonter les installations et on peut le comprendre.

La problématique qui s'en est suivie, c'est que les repreneurs des locaux de Leclanché ont augmenté la location pour tous les locataires des bâtiments, ce qui fait que très rapidement, eh bien, le Cercle d'Escrime s'est trouvé financièrement sous l'eau.

Moralité, à cette période, le Cercle d'Escrime s'est donc retourné vers la Municipalité pour voir qu'est-ce qu'il pouvait être fait. La Municipalité a donné une aide exceptionnelle au Cercle d'Escrime pour pouvoir faire face pendant une année et demie à la location jusqu'à la fin du bail, puisqu'en fait le Cercle d'Escrime n'avait plus les moyens de payer la location en question, et ils auraient été donc en rupture de location, et ça aurait été la fin du club. Donc la Municipalité a assuré pour plus de vingt mille francs le loyer annuel du Cercle d'Escrime pour que le Cercle d'Escrime puisse continuer de vivre.

Evidemment quand on est arrivé à la fin, le Cercle d'Escrime s'est de nouveau retourné vers la Municipalité pour trouver des locaux. Et les locaux, vous le savez, Mesdames et Messieurs qui travaillez ou qui œuvrez bénévolement dans les clubs, ce n'est pas facile à trouver.

Et, avec les relations qu'avaient notamment le chef du Service des sports avec la protection civile et les gens de l'escrime, il a été trouvé des locaux à Gressy pour dépanner le Cercle d'Escrime. Et c'est encore une fois la Municipalité qui a décidé de payer une partie du loyer pour que ces installations puissent être mises en conformité avec la pratique de l'escrime.

Alors ces locaux n'étaient pas servis à Gressy, donc ça a été facile de pouvoir les investir. Je reconnais, M. le Conseiller, ce n'est pas l'idéal, bien qu'il y a des gens qui habitent à Gressy et qui s'en portent certainement très bien. Mais peut-être que pour des jeunes qui doivent faire le trajet et qui doivent aller s'entraîner, ce n'est peut-être pas simple, mais il n'y a pas de panacée.

Alors ce que je veux dire par là, en fonction de ce que je viens d'expliquer, c'est que le Cercle d'Escrime a toujours eu une écoute attentive de la part du Service des sports et de l'administration communale. Et le Cercle d'Escrime aura toujours, comme les autres clubs, M. le Conseiller, une oreille attentive. Mais il est faux, absolument faux de dire que la Ville n'a rien fait pour ce club en fonction de ce que je viens de vous dire et des années qu'on a passées jusqu'à maintenant à soutenir le Cercle d'Escrime.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Je tiens juste à préciser que je n'ai jamais accusé qui que ce soit surtout de passivité de la Municipalité. J'en remercie la Municipalité.

Ma question, bon malheureusement vous n'avez pas répondu à ma question, mais vous l'avez très bien mentionné ces vingt mille francs de loyer qui est relativement modeste et c'est tout à fait emblématique des problèmes de la Ville de ne pas pouvoir avoir de locaux pour les sports que ce soit l'escrime ou autres, voilà.

9.7

Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Instance dans l'administration pour rapporter des délits commis par un agent public)

Troisième question. L'administration municipale a intérêt à ce que les éventuels faits pénalement répréhensibles qui pourraient être commis par les agents, soient rapidement découverts.

Or, un agent public qui dénoncerait une infraction se verrait reprocher de violer son devoir de fidélité ou de fonction, et partant, lui-même se verrait alors reprocher de commettre une infraction pénale.

Ma question est :

Existe-t-il une instance neutre au sein de l'administration auprès de laquelle un agent public puisse rapporter des faits relevant de délits, sinon quelle est la procédure actuelle ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Quelle est la procédure ? Oui, je pense tout d'abord, sans avoir pu y réfléchir, puisque vous ne m'avez pas communiqué la question plus tôt, et bien je pense que cet agent, va d'abord aller vers son supérieur hiérarchique pour en parler. C'est comme ça en tout cas que je pense que cela doit se faire. Donc dans un tel cas, l'agent va vers le commandant de police qui est son supérieur hiérarchique et lui pose la question. Et puis après, bien le commandant décidera, voilà.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Je suis un peu déçu de la réponse de la part d'une juriste. Je ne parlais pas de police, je parlais de l'administration publique, agent public signifie fonctionnaire, voilà.

Donc je constate que l'administration n'a aucune instance neutre à qui rapporter des délits. Donc admettons que votre commandant soit impliqué dans une affaire, je vois mal comment l'agent public...

Donc je suis du tout pas satisfait de cette réponse et malheureusement une certaine opacité, et ce manque un peu, de dédain pour cette chose-là, me peine. Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oh, M. le Conseiller communal, ne montez pas sur vos grands chevaux ! J'entends, j'essaie de répondre à une question très spontanée, un petit peu confuse comme ça, je fais de mon mieux, excusez-moi.

Eh bien moi je vous dirais que si le commandant commet une infraction et que cela vient à nos oreilles, eh bien voyez-vous, ça va être très simple, on va le dénoncer pénalement. Donc au fond tout ça est d'une simplicité tout à fait simple. Voilà. *(rires dans la salle)*

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

M. le Conseiller, je vous prie de rester en place parce que M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD demande la parole au sujet de l'escrime.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Visiblement on est suivi de près par nos gens de l'administration puisque je viens d'avoir un message du chef du Service des sports qui me dit, et c'est pour compléter l'information et ce

n'est pas autre chose, que le Cercle d'Escrime avait une possibilité à Giez de locaux gratuits et adaptés que malheureusement ils ont refusée. Il faudrait peut-être voir aussi disons, si le Cercle d'Escrime pourrait avoir une ouverture aussi pour faire en sorte qu'on puisse trouver le meilleur deal possible. Et l'administration doit accompagner les clubs mais ne doit pas forcément les sponsoriser dans la mesure du possible.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.8

Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Départs au sein de l'administration)

Tout d'abord un mot pour Mme la Présidente, je vais intervenir sur les questions en lien avec les départs dans l'administration communale, soit des questions en lien avec les ressources humaines donc. Mais vous pouvez être tranquille, je sais maintenant que, nous savons, je sais quelles règles sont à appliquer dans ce cas de figure. Voilà, on me dit « plus fort » est-ce que ça va un peu mieux ? Merveilleux.

Tout d'abord, j'aimerais dire que j'avais prévu d'intervenir ce soir bien avant la sortie de cet article mardi dans la presse locale, et que bien que certaines informations aient été données et répondent en partie à certaines interrogations, il m'apparaissait important d'en parler ici. D'une part parce que c'est le lieu approprié, et non pas le café du commerce, malgré ce que peuvent dire des fois des mauvaises langues. D'autres part parce que l'importance que revêt ce sujet mérite que l'on se penche dessus, ou du moins que nous le thématisons ensemble, car il s'agit là du bon fonctionnement de l'administration communale.

Tout d'abord voici un petit état des lieux, non, M. Pierre DESSEMONTET l'a fait. Il y a donc six cadres qui ont donné leur lettre de démission. Je me suis permise de rajouter un urbaniste, car même si son statut n'est pas un statut de cadre dans l'administration communale, il n'en demeure pas moins que les objets qu'il se doit de traiter revêtent d'une haute importance stratégique.

Entrons directement dans le vif du sujet avec mes questions, et tout d'abord deux questions en lien avec les intérimis :

- Pourriez-vous nous dire quelles sont les mesures prises en cours pour gérer les postes actuellement vacants ? soit il me semble Mobilité et potentiellement urbanisme.
- Pourriez-vous nous dire quelles seront les mesures prises pour gérer les futurs intérimis ?

Voici encore deux questions d'ordre plus général :

- Je serai curieuse de savoir quelle analyse la Municipalité fait de ces départs ?
- À partir de cette analyse et de ses conclusions, qu'avez-vous mis en place pour conserver nos cadres compétents ?

Un grand merci pour vos réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je crois qu'il faut garder un peu de tranquillité dans ce débat, même si, je dois le reconnaître, le départ de plusieurs personnes dans une administration, dans un dicastère, complexifie la tâche. Ce n'est pas la première fois que ça arrive, peut-être que ça sera la dernière, j'en sais rien, mais chaque fois que ça arrive, c'est problématique. J'ai vécu ceci à Police quand on a eu des départs multiples après la période de l'exposition nationale où la moitié de l'effectif est parti à la police

cantonale.

On a, dans d'autres services de l'administration, les années 2013-2014, eu des départs conséquents dans d'autres services que le secrétariat général, en nombre. Ça interpelle toujours, ça interpelle la Municipalité, celle de 2013, celle de 2014 et celle de 2015 maintenant.

Alors si on essaie de regarder objectivement ce qui se passe. Ce Conseil a débattu, puisqu'un Conseiller communal a mis la question en débat, qui nous a d'ailleurs fait siéger à huis clos, une problématique qu'il avait lui identifiée et qui a fait faire un travail à la Commission de gestion. D'ailleurs, M. le Président du PLRY s'est exprimé et a dit quelle était la relation d'ailleurs dans son intervention avec ces travaux de la commission ou du Conseil communal.

Maintenant au niveau de l'administration, pensez-vous sérieusement que nous soyons suffisamment désagréables, malhonnêtes, agressifs pour que les gens quittent l'administration, parce que tout ceci serait insupportable ? Ça veut dire aussi que ça pourrait être dans d'autres services où il y a eu, encore une fois je le répète, des départs multiples sans qu'on ait essayé de trouver des coupables dans cette opération.

Les gens ont une particularité, c'est qu'effectivement ils ont la liberté de l'employeur et encore heureusement. J'insiste et je rappelle, il n'y a eu aucune convention de départ avec les gens qui nous ont quitté, aucune procédure, simplement des gens qui ont décidé de réorganiser leurs carrières.

Alors les cadres supérieurs qui ont quitté, ont tous quitté pour des postes extrêmement importants. Il n'y en a pas un qui a quitté pour dire « je n'ai plus envie » ou « je fais autre chose ». Ils se sont simplement engagés ailleurs dans un nouveau défi. C'était le cas pour la secrétaire générale, c'était le cas pour le chef de service du JECOS. Ensuite, le chef de bureau du greffe est parti parce que pour ceux qui ont été attentifs à l'avis de postulation de recherche du remplacement de Mme LACOSTE, le même jour dans le journal, il y avait la postulation de Grandson et il y avait la postulation d'Yverdon-les-Bains comme secrétaire, certes avec des critères différents. Mais on peut comprendre qu'un cadre ou un chef de bureau de chez nous puisse être tenté par le fait d'être numéro un dans une commune avoisinante au niveau du greffe, ce qui s'est passé, donc opportunité de départ.

Alors qu'est-ce que la Municipalité fait ? Qu'est-ce que le service des ressources humaines fait ? Comment allons-nous gérer ce passage un petit peu compliqué ?

Pour le remplacement de la secrétaire générale, nous avons eu plus de quarante postulations. Avec les différents responsables, donc une société qui nous appuie pour le recrutement et le chef des ressources humaines, ils en ont auditionné six aujourd'hui et la semaine prochaine, non, dans dix jours, une commission de la Municipalité et des ressources humaines, auditionnera quatre de ces représentants et s'il n'y a pas de procédure particulière, une proposition sera faite d'engagement pour la fin du mois de septembre.

Pour le remplacement du chef de bureau, nous avons, avec les ressources humaines, fait un certain travail. Il a été auditionné plusieurs personnes qui sont libres de suite, des gens qui ont une expérience au niveau d'un secrétariat communal. Il existe une association des secrétaires communaux vaudois et par ce biais-là, ils mettent sur le marché si j'ose dire, des cadres qui sont sortis, qui ont pris leur retraite et qui peuvent encore œuvrer par mandat. Donc il y a cette possibilité-là, il y a aussi une autre personne qui est intéressée et intéressante, et on va faire un intérim dès que possible, mais j'imagine dès le 1^{er} octobre sur une période qui pourrait être de six mois, à discuter avec mes collègues de la Municipalité, qui couvrirait donc la période électorale parce qu'il y a beaucoup de travail.

Et avec la personne qui sera désignée au poste de chef de service, eh bien cette personne va participer à la recherche et à la réorganisation du bureau puisqu'en fait elle en aura cette possibilité et c'est tant mieux pour elle.

Maintenant dans les autres services, nous avons eu l'occasion avec M. RUCHET de discuter de la problématique de remplacement aussi dans son service avec les cadres de son service. C'est un travail. C'est un travail régulier, quotidien certes pas, parce qu'évidemment ça serait délicat.

Mais vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs, que dans une administration comme la nôtre qui a sept cent employés, eh bien, c'est normal qu'il puisse y avoir un tournus. Alors évidemment quand, encore une fois, c'est chargé sur un même service, c'est plus compliqué, mais l'administration tourne, les gens qui sont en place sont des gens compétents, et c'est des gens qui sont prêts à faire le travail dans le cadre de ce que je vous ai dit.

Dernier point, il y avait aussi le responsable de la communication institutionnelle qui est parti. Il va partir pour début octobre. Il y a un intérim qui est aussi envisagé et la personne va être proposée à la Municipalité, j'imagine, la semaine prochaine. Elle peut commencer immédiatement. Je relève quand même que pour ce poste-là, nous avons eu cent quarante postulants. Donc il y a des gens qui cherchent du travail, il y a des gens compétents, il y a des compétences qui sont là, et je crois qu'on va pouvoir réorganiser un petit peu tout ceci.

J'insiste, les gens qui nous quittent sont des gens avec qui nous n'avons pas de problème particulier, nous n'avons pas de différent. Ces gens travaillent. Ces gens travaillent tous les jours. Ils font leur travail jusqu'au bout de leur mandat et il n'y a pas de problème particulier identifié dans le secteur du greffe ou ailleurs.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Merci M. le Syndic pour ces explications. Si je dois avouer que les premières questions en lien avec les intérimis et vos réponses apportées sont rassurantes. Les choses ont l'air d'aller vite pour les recrutements, des formes d'intérimis sont recherchées, et même des solutions créatives avec des mandats sont évoquées, cela est extrêmement rassurant.

J'en reviens par contre autour de la deuxième partie de mes questions autour de l'analyse de la situation, pour ce que je retire de ces réponses, c'est qu'il n'y pas besoin de s'alarmer et que c'est normal d'avoir un tournus, voilà.

Je dois avouer que pour cette dernière partie, cela ne me convainc que moyennement, voire pas du tout. J'aimerais vous proposer chers collègues, une autre analyse de la situation, une autre lecture de l'histoire, face à ce qu'on pourrait quand même appeler un phénomène, et qu'il convient bien de relever ici.

On l'a dit cela touche les cadres, cela touche une typologie d'employés. Vous l'avez mentionné dans la presse, vous l'avez aussi mentionné ce soir, nous sommes face à un simple « tournus » au sein de sept cent employés que nous avons dans l'administration communale. Je crois qu'il faut prendre un autre ratio, un autre point de vue, car nous sommes face à des cadres qui partent, donc une typologie je l'ai dit, six personnes qui partent au sein de, je ne sais pas moi, vingt, vingt-cinq cadres. Et là, le phénomène devient autrement plus important. Le rapport des choses, le rapport des forces, il y a quelque chose, nous ne pouvons pas le nier. Et si on couple avec la temporalité des départs, soit cet été ou ces six derniers mois, cela devient même effrayant, et je pèse mon mot.

Cela touche aussi des personnes en lien direct avec la Municipalité. Peut-être faut-il y voir :

- une conséquence des changements de priorité ? Difficile de lâcher un projet qu'on a mené depuis, je ne sais pas, des mois, voire même des années et que le lendemain on doit changer de projet. Difficile de le lâcher ;
- une conséquence au niveau de la temporalité imposée, on a vu le rythme, je crois qu'il faut le relever, le rythme est là, du jour au lendemain demander à ses employés de changer de

projet ;

- une conséquence aussi peut-être du style mené ?

Je ne sais pas, je laisse ces points ouverts, et là je m'attendais, Mesdames et Messieurs, à une remise en question de la Municipalité. Je sais que les mauvaises langues disent que les remises en question ne sont pas possibles chez les politiciens, surtout en période préélectorale et pourtant, Mesdames et Messieurs, et pourtant cela serait faire preuve de sagesse, de hauteur, de responsabilité que d'assumer cet état de fait pour aller de l'avant et se préoccuper des facteurs humains lorsque l'on entreprend un virage à 180 degrés dans une politique menée.

Face à cette analyse, je vois maintenant deux conséquences de cette situation : nous perdons des cadres qui avaient encore plein de choses à offrir à notre Commune, certains ne sont restés que quelques années. Nous perdons un savoir-faire, chers collègues. L'impact est négatif pour notre Commune. Chers collègues, j'ai reçu deux téléphones, ce n'est pas grand-chose en soi, mais deux téléphones d'amis, d'amies d'étude qui voulaient postuler à des postes mis au concours, et qui me disait « Mais Carmen, toi, tu habites sur place, dis-moi, j'ai vu plein d'offres ces temps-ci, j'ai vu qu'il y avait des mouvements, est-ce que ça vaut la peine de postuler ? Je crains un peu d'arriver dans un piège, dans un nid de guêpes ». Ils avaient envie de savoir ce qu'il se passait.

Et là, je crois qu'il ne faut pas oublier que nous sommes un gros employeur. Nous sommes regardés par l'extérieur. Il y a le risque que d'excellents cadres ne postulent pas, bien que l'offre a l'air pléthorique, beaucoup de personnes postulent, mais d'excellents cadres ne postulent pas, préférant aller ailleurs avec cette ambiance qui peut paraître de l'extérieur, morose, mortifère.

Deux conséquences de ce déni, encore, Mesdames et Messieurs, encore un peu de patience s'il vous plaît ! Si je peux me permettre de ce terme de déni, avec le risque que cela s'étende, car potentiellement il peut y avoir une mauvaise ambiance dans les services, de la crainte pour le futur, je crois que ça il ne faut pas le nier, avec un stress aussi de potentiel report de charges, et finalement, potentiellement, des démissions pour les raisons évoquées, stress, ambiance, etc. mais aussi, car le changement amène le changement, entendre par là que comme il y a du changement à la direction, des craintes quant au futur, certains se disent mais alors pourquoi pas tout changer, pourquoi pas aller ailleurs, rien ne me retient ici.

Je regrette donc ici le manque d'analyse, le manque de remise en question, le manque de recherche de solution quant à cet état de fait, qui visiblement tourne autour d'une analyse que nous n'avons pas en commun, et je regrette le départ de ces personnes car j'estimais qu'elles faisaient un excellent travail pour notre cher Yverdon-les-Bains. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je suis un petit effrayé, à mon tour, par les propos relativement alarmants de notre collègue qui semble avoir peur, et qui semble même souffler un petit sur les braises là où il n'y en a pas. Je vous invite à garder votre sang-froid. Je crois que notre Municipalité travaille. Elle a expliqué comment elle assure l'intérim et puis je vous propose d'en rester là. Merci.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Lorsqu'un Conseiller pose une question, la Municipalité répond, voilà. Je crois qu'une question n'est pas un lieu pour exprimer ses sentiments, ses pensées et faire tout un long discours. Si nous le faisons chaque fois, eh bien nous pouvons doubler les séances. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais quand même dire que je suis aussi époustoufflé de l'analyse de Mme Carmen TANNER. Vous développez, Mme la Conseillère, des arguments d'autorité invraisemblables en disant que vous imaginez qu'il y a des gens qui ne vont pas postuler parce qu'ils auraient entendu des bruits. Mais qu'est-ce qui vous permet d'affirmer des éléments pareils ? Mais vous vous rendez

compte de ce que vous dites ? C'est invraisemblable des trucs pareils !

Alors qu'il y ait des projets, oui, qu'il y ait des rythmes, oui, mais il y en a toujours eu ! Ce n'est pas parce qu'on a changé la majorité à la Municipalité que ceux qui étaient avant, et que le Syndic VON SIEBENTHAL qui était avant, ne faisaient pas avancer les dossiers non plus !

Alors si chaque fois qu'il y a une majorité qui change, et peut-être qu'elle va changer dans quelques mois, les cadres de l'administration partent, alors où va-t-on ? Parce que peut-être que dans six mois, qu'est-ce qui va se passer ? Ceux qui ne seront pas d'accord avec ceux qui vont arriver, vous peut-être, Mmes, MM. les Conseillers, ils vont quitter ? On n'est pas dans un système français ou américain où les cadres partent avec les responsables politiques. Les seuls qui sont sûrs de rester, c'est les employés, c'est les seuls ! Nous on est tous, vous, moi, sur des sièges éjectables. Nous faisons notre boulot le mieux possible. Mais si les gens ne se sentent plus à l'aise, eh bien ils ont le droit partir ! Ils ont le droit, encore une fois, d'aller voir autre chose. Ces gens-là ont, et vous l'avez vu, obtenu des postes à responsabilité extrêmement importants, si j'étais à leur place, j'aurais peut-être fait la même chose. C'est quand même la moindre des choses.

Alors maintenant d'essayer de monter une mayonnaise pareille, on parlait de campagne électorale, mais s'il vous plaît, il faut voir un petit peu ce qui se passe aussi dans l'ensemble de l'administration. Ne prenez pas seulement le greffe, prenez les autres, pas pour charger les autres, mais pour voir ce qui se passe réellement. On doit faire face à des départs, parce que c'est vrai, parce que c'est comme ça, mais il n'y a rien d'alarmant. Ça serait alarmant si on les avait foutus dehors, en français je m'excuse du terme, parce que ça, ça aurait été autre chose.

Si on avait fait des conventions de départ, si on avait fait des procédures parce qu'on voulait se séparer des gens qui ne voulaient pas partir, mais on n'a jamais fait ça. On n'a pas fait ça. Les gens ont donné leur congé et en plus de ça en respectant des délais, certes, mais des délais qui sont courts au point où on doit monter ce que je vous ai dit, où on doit être créatif pour essayer de palier disons, aux démissions et aux trous qu'on aura dans l'organisation de l'administration.

Donc Mesdames et Messieurs, n'essayez pas de faire monter une mayonnaise, n'essayez pas de monter en épingle des départs qui sont simplement des départs naturels de gens qui ont réorganisé leurs carrières professionnelles. Ne faisons pas des faux débats, gardons la tête froide comme il a été dit avant et continuons à avoir confiance dans l'administration et dans les autorités politiques que vous représentez et que nous représentons. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Peut-être juste encore un mot pour finir, je vois bien et je m'attendais à cette réponse, à cette réaction, car effectivement oui, nous n'avons pas la même lecture de ce phénomène, car j'estime véritablement qu'il y a un phénomène et nous ne pouvons le nier, je vous l'assure.

Par rapport à l'argument d'autorité autour des potentiels candidatures de qualité qui ne pourraient pas venir jusqu'à Yverdon, je vous ai apporté là quelques éléments, des conséquences potentielles. Vous les prenez ou pas. Dans tous les cas, j'ai le sentiment, avec cette volonté de ne pas lire une autre lecture des choses, une faible remise en question et une volonté de se voiler la face.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.9

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Suite Postulat "Parcs et espaces verts yverdonnois" du 4 septembre 2008)

Alors je vous rassure, ce ne sera qu'une question, une des deux questions s'est évaporée durant la soirée. Donc ce sera une question, un peu plus légère, un peu plus festive, puisqu'on va parler

d'inauguration de parc, l'inauguration du parc du Castrum, puisqu'il y a quelques jours, quelques semaines, le parc du Castrum dit parc Piguët a été inauguré en grande pompe. Tout le monde s'est félicité de l'ouverture de ce parc, la Municipalité en tête qui salue la réalisation de ce parc, qui je cite : « améliore la qualité de l'environnement urbain » ou qui « fait le lien avec la riche histoire du lieu ».

Bref, il était émouvant d'entendre ce concert de louanges pour un projet qui, rappelons-le, avait divisé notre Conseil comme rarement ces dernières années. Il est vrai que si l'on s'intéresse à la genèse de ce projet, le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'était pas gagné d'avance. En mai 2010, notre Conseil avait bataillé une bonne heure pour savoir s'il était opportun d'acquérir une parcelle de 8'000 m² pour réaliser ce parc.

Certains estimaient que ce parc serait, je cite « inutile », « un cadeau aux futurs propriétaires » ou « une friche désertée par la population ». Au vu de la fréquentation de ce parc, des échos reçus de la population et du repentir de plusieurs opposants d'alors, on peut légitimement penser que beaucoup s'étaient trompés. Mais qu'ils soient aujourd'hui rassurés, rassurés par Rousseau qui écrivait « Un homme ne doit jamais rougir d'avouer qu'il a tort, car en faisant cet aveu, il prouve qu'il est plus sage aujourd'hui qu'hier ».

Bref cet épisode doit nous inciter à mieux anticiper les besoins futurs. Il est vrai que dans le cas présent, les discussions sur l'opportunité de développer ce parc à cet endroit, étaient difficiles étant donné l'adoption de ce fameux plan de quartier à la fin des années 90 qui ne laissait que peu de place à l'élaboration ou développement d'un espace vert et public à cet endroit.

Mais bon, il n'est pas exclu qu'une telle situation ne se reproduise si nous n'anticipons pas les besoins futurs. La Ville va se développer, les espaces vont se densifier inévitablement, et il est donc important de prévoir déjà aujourd'hui, de planifier nos parcs de demain. Les Verts ont d'ailleurs déposé un postulat en 2008. Alors depuis ce soir, le PLR a son plan « pipi » et bien le postulat des Verts en 2008 était une sorte de plan des espaces verts, et ce plan avait d'ailleurs été soutenu par une large majorité du Conseil communal, et ce postulat demandait d'établir un inventaire des espaces verts existants et de développer une stratégie qui permette la création d'un maillage des espaces verts à l'échelle de la Ville, et cette stratégie aurait dû être accompagnée d'un plan d'action. Bref, je vous passe les détails.

Donc ma question est simple :

Quand la Municipalité a-t-elle l'intention de répondre à ce postulat soutenu par une large majorité de notre Conseil ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vous remercie, M. le Conseiller VENIZELOS, de m'avoir envoyé votre question par sms il y a quelques minutes (*rires dans la salle*) ça m'a donné l'occasion de pouvoir bien me préparer à vous répondre.

Ceci étant dit, laissons le passé derrière, ce qui est fait est fait, réjouissons-nous de la magnifique réalisation de ce parc du Castrum que je vous enjoins à profiter. Et du reste, puisque vous nous parlez du plan « pipi » du PLR, je vais vous faire remarquer qu'il y a une corrélation entre le parc du Castrum et ce plan « pipi » puisque lors de l'inauguration du parc, à l'issue de l'inauguration du parc, un habitant m'a arrêtée et m'a dit « Vous savez, les habitants devant le parc se plaignent de plus en plus souvent que les gens viennent faire pipi dans les haies devant nos fenêtres, alors qu'il y a des toilettes publiques au cimetière, mais ils ne le savent pas ! » et j'ai dit « Eh bien, écoutez je vous remercie beaucoup de votre intervention que je vais examiner attentivement. » et je peux dire à ce citoyen ou cette citoyenne plutôt que non seulement nous avons examiné la question, mais nous mettons en place une signalétique pour signaler les WC publics au cimetière pour que cela n'arrive plus. Donc vous voyez, il y a une corrélation entre les

objets ce soir qui est bienvenue.

Pour en revenir à votre question, eh bien, voyez-vous je crois avoir une bonne mémoire, mais quand même sept ans en arrière, c'est long, et je crois devoir me rafraîchir quelque peu la mémoire, mais il est tout de même possible que ce projet soit incorporé dans le cadre de la mise à jour du plan directeur communal. Bon, vous m'avez soufflé la réponse, c'est vrai. *(rires dans la salle)*

J'examinerai tout cela très attentivement, je ressortirai le postulat, Monsieur, je ne sais plus de 2008 des Verts, et je reviendrai vers vous avec une réponse et une bonne réponse. Voilà, merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je me réjouis de cette réponse et surtout de cette magnifique coordination qu'il peut y avoir entre les différentes propositions des différents partis entre le plan « pipi » et le plan des espaces verts, et je me réjouis d'entendre votre réponse complète.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.10

Un Vœu de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Garantir la qualité des prochaines délibérations durant cette campagne électorale)

C'est un vœu que je vais faire. Vous avez entendu au début, la lettre de démission de M. Loïc WILLOMET. Il vous disait qu'il vous souhaitait bonne chance sur la place Pestalozzi en campagne électorale. La place Pestalozzi n'est pas ici ! Et je fais le vœu que durant nos prochaines délibérations, cette tribune là-bas devant ne soit pas l'endroit où l'on vient pour dire n'importe quoi et très longuement pour se mettre en valeur. Vous aurez tout le temps de le faire face à la population le samedi matin, même s'il fait froid, même s'il fait chaud, même s'il y a de la bise ! Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.11

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Planning construction du nouveau collège)

Ça tombe comme un cheveu sur la soupe après l'intervention précédente, mais je rappelle que j'avais envoyé au secrétariat l'information que j'avais une question à poser, envoyé également à Mme la Municipale responsable, alors puis-je poser cette question ? Je ne voudrais pas décevoir Mme la Municipale si elle a déjà préparé une réponse. *(rires dans la salle)*

Mme la Présidente Catherine CARP :

Bien sûr, M. le Conseiller, vous pouvez venir ici devant.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Nouveau collège, où en est-on ?

Nous avons accepté en juin 2014 un préavis pour financer l'étude de la construction du collège sur le site des Anciens Arsenaux, et nous avons déjà un projet qui a été présenté à la population.

Le préavis comme le rapport de la commission insistent sur l'urgence du projet et prévoit le planning suivant :

- Mise à l'enquête : début 2015

- Demande de crédit : début 2016
- Construction : été 2016, c'est l'année prochaine.

Je n'ai pas vu l'enquête publique au printemps comme annoncé, ni d'ailleurs en été, mais il reste encore trois semaines jusqu'à l'automne.

À mon avis, la demande de crédit de construction devrait nous parvenir avant la fin l'année pour être approuvée au début 2016 et commencer la construction comme prévu en été 2016.

Encore faut-il pouvoir construire. Nous savons que le terrain prévu pour le nouveau collège n'est pas constructible sans modification de la zone concernée et plan de quartier. Le préavis 14.10 était très optimiste à ce sujet puisqu'il dit, je cite « *Le secteur des Anciens Arsenaux se situe dans le plan partiel d'affectation des Rives du Lac qui prévoit, ... etc. ...la nécessité de développer un plan de quartier. Néanmoins, la modification du plan général d'affectation, actuellement à l'étude, sera l'occasion de modifier l'affectation du périmètre pour permettre la réalisation du collège.* »

Selon le préavis précité, la construction du nouveau collège dépendrait donc de la révision du plan général d'affectation. Alors voyons le planning du PGA :

- Consultation publique : été 2016
- Adoption par le Conseil communal : printemps 2017
- Approbation par le Conseil d'Etat : automne 2017

Cela évidemment si les procédures suivent au rythme prévu, ce qui, comme chacun le sait, est rarement le cas chez nous dans le Canton.

On peut regretter qu'on n'ait pas vu à l'époque la différence, le manque de coordination entre les plannings des deux préavis, j'en suis coupable comme d'autres. Mais le plus important évidemment est de s'assurer que les délais prévus pour la construction du nouveau collège - que chacun reconnaît comme urgent et indispensable - soient désormais respectés.

Je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Où en est très concrètement la légalisation de la zone des Anciens Arsenaux ?
- Quand l'enquête publique concernant le collège aura-t-elle lieu ?
- Quand la demande de crédit de construction nous parviendra ?
- Et quelles sont les mesures pratiques que la Municipalité entend prendre pour que la construction du collège puisse commencer comme prévu en été 2016, avec mise en service à la rentrée 2018.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses que je me permets de souhaiter aussi constructives et précises que possible.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

En effet, M. le Conseiller HUNKELER, le projet a pris du retard sur le planning annoncé dans le préavis que vous avez voté à la fin du mois de juin 2014 alors que le vote du crédit d'étude avait été prévu déjà pour le printemps 2014. Eh bien oui, c'était trop optimiste, il faut bien l'admettre. Ensuite la préparation du cahier des charges n'a pu commencer véritablement qu'à la rentrée 2014 puisque c'était lors de votre dernière séance du Conseil communal que cela a été voté. Le cahier des charges a été compliqué parce qu'il s'agit d'un projet important et d'un projet compliqué. Et puis il a été décidé que les candidats au concours auraient plus de temps que ce qui était prévu initialement, ceci quand même à la décharge du service.

Par voie de conséquence, il faut bien l'admettre, toutes les phases subséquentes du projet vont

prendre du retard. Et il est malheureusement illusoire, je crois que je dois bien le dire tout de suite, que la construction commence comme prévu au début de l'année 2016. Il faut être réaliste, la mise en service des bâtiments pourrait également ne pas avoir lieu à la rentrée scolaire 2018. J'espère qu'elle pourra avoir lieu quelques mois plus tard, mais il faut aussi admettre qu'un déménagement en cours d'année scolaire est quelque chose de peu imaginable, compte tenu de ce que cela représente.

Ainsi je crains, on peut toujours rêver aussi, mais je crains véritablement, et je crois que c'est mieux de dire humblement que le projet pourrait bien avoir une année de retard, M. HUNKELER. Pour le reste tout suit, et je m'en suis encore du reste assurée avant que vous posiez votre question et je m'en assure du reste régulièrement, tout suit son cours normalement, mais avec un retard de départ qui est là et que l'on va très difficilement rattraper.

Donc voilà ce que je peux vous dire, M. le Conseiller. Je regrette naturellement cette situation. Je regrette cette situation pour tous les élèves qui attendent, pour le confort des enseignants, des élèves, mais il faudra, malheureusement je le crains, prendre son mal en patience.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci Mme la Municipale, j'espère que vous ne baissez pas les bras et que vous restez convaincue que 2018 c'est encore faisable.

J'aimerais avoir encore quelques précisions sur le changement d'affectation des Anciens Arsenaux, est-ce que le SDT a déjà reçu, préavisé, confirmé ? Est-ce que l'enquête est prévisible cette année ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Alors je ne baisse jamais les bras. Je crois que ceux qui me connaissent, et vous me connaissez depuis longtemps, le savent, donc je ne vais pas baisser les bras dans ce dossier comme dans tous les autres dont je m'occupe et dont je me suis occupée par le passé.

Il est évident qu'on va tenter de tenir ce calendrier par tous les moyens possibles, mais qu'il est préférable de dire aujourd'hui qu'on pourrait avoir du retard plutôt que de dire : on a déjà des mois de retard, mais ne vous faites pas de souci, il n'y a aucun problème. Je ne peux pas avoir ce discours-là. Donc je préfère annoncer qu'il est possible qu'il ait du retard.

Sur tout le reste naturellement nous travaillons et des discussions sont en cours. Vous avez raison de soulever le problème de l'affectation et c'est vrai que nous avons un problème là, avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Nous essayons de le résoudre. Nous sommes en discussion et disons, lorsque j'aurai quelque chose de plus concret, je serai naturellement en mesure de revenir vers vous pour vous en parler. Mais pour l'instant je n'ai rien de plus à vous communiquer comme information.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je m'adresse à la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

Clôture**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Et nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1^{er} octobre 2015 à 20h00.

Il est 22h33, je lève cette séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2015

	Page
1. Appel.....	1
Discours de Mme la Présidente Catherine CARP.....	1
2. Approbation de l'ordre du jour.....	2
3. Approbation du PV du 4 juin 2015	3
4. Approbation du PV du 25 juin 2015	3
5. Démission	3
6. Communications de la Présidente	3
7. Communications de la Municipalité	5
8. Préavis n° PR15.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'816'500.- pour les travaux de rénovation des infrastructures souterraines, l'introduction du système séparatif et la réfection de la chaussée Rapportrice : Mme Elisabeth DESCAMPS.....	5
9. Propositions individuelles et interpellations.....	6
9.1 Un Postulat de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Halte à la mendicité).....	6
9.2 Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Toilettes accueillantes).....	11
9.3 Une Motion de M. le Conseiller Bart WIND (Rachat de l'électricité au prix du marché)	14
9.4 Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Série de démissions relatée dans un grand quotidien)	22
9.5 Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Suite Question "Sécurité des élèves aux abords des écoles" du 26 mars 2015).....	24
9.6 Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Locaux pour le Cercle d'Escrime d'Yverdon).....	25
9.7 Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Instance dans l'administration pour rapporter des délits commis par un agent public)	27
9.8 Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Départs au sein de l'administration)	28
9.9 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Suite Postulat "Parcs et espaces verts yverdonnois" du 4 septembre 2008).....	32
9.10 Un Vœu de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Garantir la qualité des prochaines délibérations durant cette campagne électorale).....	34
9.11 Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Planning construction du nouveau collège).....	34